

Plan Climat Air Energie Territorial

Evaluation Environnementale Stratégique
Résumé non technique

Décembre 2021

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du...14/12/2021
A Castelsarrasin, le...16/12/2021
Le Président

 **eco2**
INITIATIVE

Entre Béton Et Nuages



SOMMAIRE

1	OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	5
1.1	OBJECTIFS DU PCAET	6
1.2	ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES	7
1.2.1	Rapport de Compatibilité	8
1.2.2	Prise en compte	9
1.2.3	Les autres plans et programmes	11
2	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	15
2.1	L'EAU	16
2.2	LES RESSOURCES NATURELLES ET PROFIL HUMAIN	20
2.3	LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	23
2.4	LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	28
2.5	LES RISQUES MAJEURS	30
2.6	LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	32
2.7	LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	34
3	JUSTIFICATION DES CHOIX OPERES	39
3.1	RAPPEL DES ENJEUX TERRITORIAUX	40
3.2	OBJECTIFS	42
3.3	LES OBJECTIFS QUANTIFIES RETENUS	44
3.4	L'EFFICACITE DU PROGRAMME D' ACTIONS	45
3.4.1	Analyse de l'impact attendu du programme d'actions	45
3.4.2	Synthèse	51
4	EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES	52
4.1	ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	53
4.1.1	Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.	53
4.1.2	La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.	54
4.1.3	L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	56
4.1.4	Les risques majeurs et sécurité	57
4.1.5	Les nuisances et pollutions, la santé humaine	57

4.1.6	La transition énergétique et le changement climatique	59
4.1.7	Conclusions	59
4.2	LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES	61
4.2.1	Intégration paysagère des équipements de performance énergétique, d'évolution des formes urbaines et autres constructions prévues	61
4.2.2	Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR	61
4.2.3	gestion des eaux de ruissellements sur les zones imperméabilisées.	62
4.2.4	Prise en compte des nuisances liées aux travaux et à la mise en place de projet d'ENR diffus.	62
4.2.5	Autres mesures d'accompagnement.	62
	5 INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX	63
	LISTE DES ACRONYMES	66

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1^{ères} étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

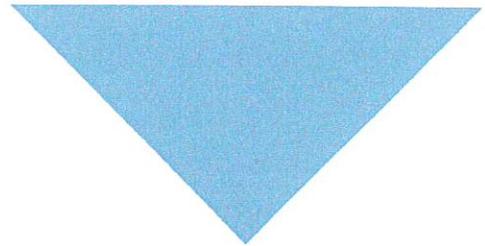
L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.



Objectifs

du plan et
articulation avec
les autres plans et
programmes



1.1 Objectifs du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires. Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

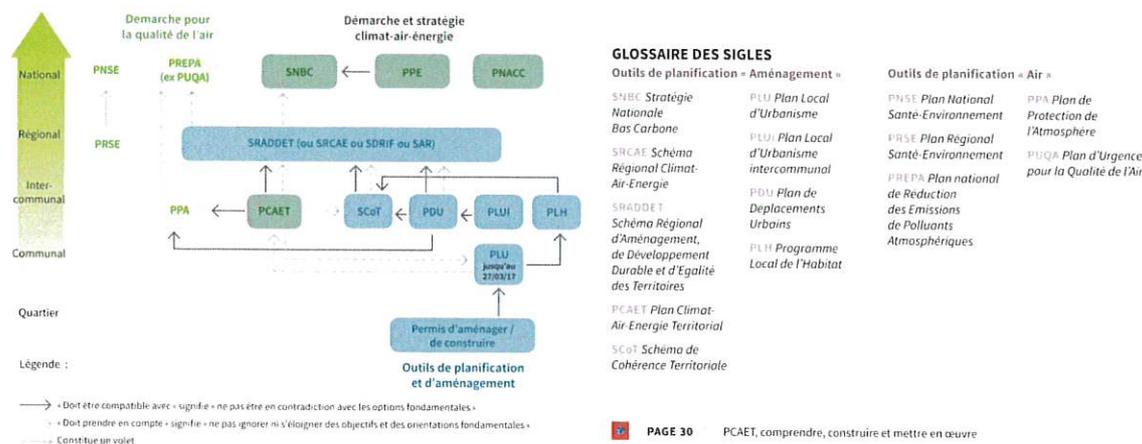
- ⇒ L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique,
- ⇒ La qualité de l'air,
- ⇒ La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **8 finalités** (objectif auquel la politique contribue au niveau territorial et/ou sectoriel) déclinés en **16 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **34 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

- 1 - Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leur logement.
- 2 - Développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.
- 3- Aménager le territoire de Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air-Energie-Climat.
- 4 - Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.
- 5 – Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.
- 6 - Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.
- 7 - Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.
- 8 - Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET.

1.2 Articulation des plans et programmes



Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

Compatibilité :

La compatibilité d'une norme avec une autre norme signifie usuellement qu'elle doit la respecter dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses notions fondamentales.

La compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport prohibe la méconnaissance de la norme supérieure tout en ménageant une marge de manœuvre pour sa mise en œuvre.

Prise en compte :

Le rapport de prise en compte est à peine plus souple que celui de compatibilité. Prendre en compte ou tenir compte d'une norme supérieure signifie que la norme inférieure ne doit pas, en principe s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient.

Les documents et données de références :

Certains documents, plans et programmes ne s'impose pas au PCAET au travers du lien de compatibilité ou de prise en compte. Néanmoins, ces données constituent des éléments de connaissances importants et doivent être intégrés dans la réflexion préalable à la décision. Leur ignorance manifeste peut entraîner l'illégalité du document par « erreur manifeste d'appréciation ».

1.2.1 RAPPORT DE COMPATIBILITE

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Portée juridique

Le SRADDET Occitanie 2040 est en cours de validation. Il remplacera le SRADDT et intégrera d'autres schémas régionaux tels que le SRCAE, le SRCE, le SRI, le SRIT et le PRPGD. Le PCAET devrait être compatible avec le SRADDET Occitanie. A défaut d'un SRADDET finalisé, le PCAET de la communauté de communes Terres des Confluences devra prendre en compte la SNBC.

SRADDET Occitanie

Les règles proposées portent sur deux axes :

- ⇒ La région équilibrée
- ⇒ La région de la résilience

Le SRADDET s'organise en 4 défis déclinés, chacun, en plusieurs objectifs généraux et thématiques :

- ⇒ Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement
- ⇒ Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires
- ⇒ Le défi du rayonnement régional au service de tous
- ⇒ Défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

A défaut d'un SRADDET validé le PCAET Terres des Confluences doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Portée juridique

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est créé par la loi Grenelle II et a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions.

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE. Celui-ci sera inclus dans le SRADDET en cours de définition, la compatibilité sera donc reportée sur le SRADDET comme vu précédemment.

SRCAE ex-Midi-Pyrénées

Ce schéma a été adopté en juin 2012 pour la région Midi-Pyrénées.

7 enjeux majeurs pour la région ont été identifiés par le diagnostic du SRCAE.

- 1- Santé – sécurité des biens et des personnes – qualité de vie.
- 2- Consommation de l'espace – Préservation des ressources naturelles.
- 3- Solidarité et dynamiques territoriales.
- 4- Dynamisme économique régionale.
- 5- Performance énergétique des déplacements et du bâti.
- 6- Mobilisation des institutions et de la société civile.
- 7- Connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Energie.

Pour répondre au 7 enjeux majeurs régionaux, 5 objectifs stratégiques sont fixés.

Chaque acteur ou territoire pourra s'approprier ces objectifs et les décliner en tenant compte de son propre contexte.

- 1- **Réduire les consommations énergétiques** (sobriété et efficacité énergétiques) : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture et industrie.
- 2- **Réduire les émissions de GES** : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture, industrie et artificialisation des sols.
- 3- **Développer la production d'énergies renouvelables.**
- 4- **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.**
- 5- **Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.**

Les enjeux du PCAET sont les mêmes que ceux exprimés dans le SRCAE. La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance verte datant de 2015 et donc arrivée après l'approbation du SRCAE de l'ex Midi-Pyrénées (2012), a renforcé la prise en compte de thématique climat-air-énergie sur les territoires. S'appliquant au PCAET, ces objectifs renforcés vont plus loin et rendent plus efficace (mise en œuvre d'actions) la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET Terres des Confluences est donc compatible avec les objectifs du SRCAE et va même plus loin.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PCAET doit être compatible avec le PPA quand il existe. Or aucune commune du territoire n'est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

1.2.2 PRISE EN COMPTE

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

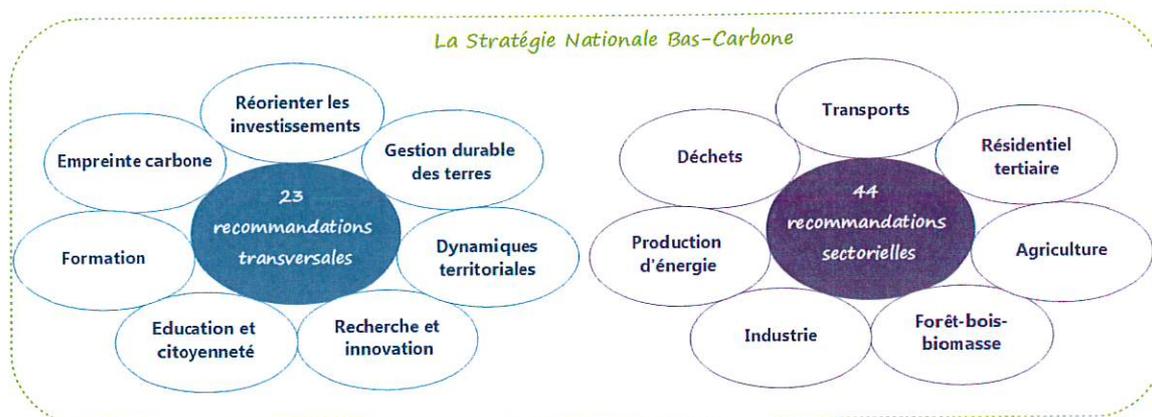
Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée en juillet 2017 en Conseil des ministres. Le décret fixant trois budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028, 2029-2033 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 21 avril 2020.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France.

La SNBC comprend 45 orientations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux. Elle définit le cadre pour engager la transition bas-carbone en France dès aujourd'hui. Les décideurs publics doivent la prendre en compte.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.



Les enjeux du PCAET étudié dans les diagnostics « climat-air-énergie » du plan se sont basés sur les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone, permettant leur déclinaison dans la stratégie Climat du PCAET.

La stratégie mise en œuvre par le PCAET ne traite pas uniquement les objectifs quantifiés (Stratégie Nationale Bas Carbone, TEPOS et Air) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques.

La Stratégie Nationale Bas Carbone a donc bien été prise en compte dans le PCAET Terres des Confluences.

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le territoire n'est pas concerné par un Schéma de COhérence Territorial.

Enjeux généraux du climat territorial :

- ⇒ Modérer les déplacements / les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- ⇒ Gestion économe de la ressource en eau,
- ⇒ Projet urbain qualitatif (réduction des consommations d'énergies liées à l'habitat, mixité et formes urbaines, nature en ville),
- ⇒ Maîtrise des effets du changement climatique (espèces invasives, risques majeurs).
- ⇒ Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques) / économiser / transition énergétique.
- ⇒ Réduire les émissions de GES / compenser.
- ⇒ Développer la production d'énergies renouvelables.
- ⇒ Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.
- ⇒ Adaptation des territoires.

Enjeux généraux du changement climatique :

La prise en compte de ce changement climatique passe par l'analyse des différentes thématiques présentant un enjeu vis-à-vis de cette évolution :

- ⇒ les risques naturels : risque d'intensification des phénomènes (force, fréquence), vulnérabilité de la clientèle touristique,
- ⇒ la gestion de l'eau : variation de la disponibilité de la ressource, dégradation de la qualité de l'eau nécessitant plus de traitement,
- ⇒ la biodiversité et les trames vertes et bleues : limitation du potentiel adaptatif par des pressions humaines, assurer les continuités écologiques,
- ⇒ l'énergie : augmentation des besoins en été, diminution en hiver, gestion du nucléaire et de l'hydraulique (ressource en eau),
- ⇒ la santé : canicule, îlot de chaleur, allergies, dégradation de la qualité de l'eau, qualité de l'air,
- ⇒ l'économie communale : agricole et forestière notamment, impact sur le tourisme et l'usage loisir de l'eau.

Enjeux généraux du développement durable :

- ⇒ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ⇒ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ⇒ La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ⇒ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ⇒ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.2.3 LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Sont rappelés ci-après les principaux autres plans et programmes s'appliquant sur tout ou partie du territoire et leur articulation avec le PCAET du territoire Terres des Confluences.

Ces autres plans et programmes sont présentés et utilisés dans l'Etat Initial de l'Environnement comme source de données et indicateurs de tendance d'évolution sur le territoire en ce qui concerne leur domaine d'action. Leurs enjeux ont donc été intégrés à la démarche de diagnostic environnemental.

Politique de gestion de l'eau

Cette politique est portée sur le territoire par le SDAGE Adour Garonne, le SAGE vallée de la Garonne.

SDAGE Adour Garonne

- Créer les conditions de gouvernances favorables.
- Réduire les pollutions.
- Améliorer la gestion quantitative.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières).

La politique de déplacement (limiter les déplacements motorisés, favoriser les déplacements doux) participe à éviter les pollutions accidentelles ou chronique de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route, ...).

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autre de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité

vers une pratique plus respectueuse de l'environnement avec un souhait de développer les circuits courts de proximité et la mobilisation des agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles biologique et stockant du carbone et qui indirectement participe à la protection de la ressource en eau.

La réduction de la consommation en eau passe aussi dans les bonnes pratiques au sein des administrations de la communauté de communes (exemplarité), mais aussi dans le tourisme (durable), l'économie (verte). Un objectif opérationnel porte spécifiquement sur cette préservation de la ressource dans tous les secteurs (5.2.1).

Voir ci-après pour la cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (SRCE) et la gestion du risque inondation (PGRI/SLGRI).

Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE et SAGE).

Politique de gestion du risque inondation

Cette politique est portée sur le territoire par le PGRI et la SLGRI du bassin Adour Garonne.

PGRI / SLGRI Adour Garonne

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs suivants.
- Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

La finalité 5 du PCAET « Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir » souhaite anticiper l'évolution des risques climatiques : aménagement urbain, gestion des espaces agricoles, information des habitants, mise en œuvre du PAPI d'intention Montauban-Moissac.

D'autres actions sont prévues dans les autres axes comme bénéficiaire de l'accompagnement d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable ou encore la végétalisation d'espaces urbains.

Également indirectement, la préservation des espaces agricoles ou le développement de la nature en ville (jardins partagés, lutte contre les îlots de chaleur, ...) permet de conserver des espaces perméables et de gestion des eaux de pluie

Le PCAET est donc cohérent avec la stratégie de gestion du risque inondation (PGRI et SLGRI).

Politique de gestion de la biodiversité

Cette politique est portée sur le territoire par le SRCE.

SRCE ex Midi-Pyrénées

- Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.
- De difficiles déplacements au sein de la plaine.
 - Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,
 - Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

La trame verte est bleue est intégrée à la Stratégie Climat du territoire dans la Finalité « Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir » : préservation de la biodiversité, intégration de la nature en ville, élément pris en compte dans les PLUi.

Dans la Finalité 4 « Faciliter l'essor d'une mobilité alternative », le maillage de cheminement doux sont des supports pour la trame verte et bleue.

Plusieurs actions d'économie d'énergie participent à la « trame sombre » : réduire/limiter les panneaux lumineux et extinction des vitrines la nuit, travailler sur l'éclairage public sur le territoire.

Les espaces agricoles, milieux ouverts, sont identifiés comme participant aux continuités écologiques sur le territoire. La finalité 6 entend préserver ces milieux par la pérennisation de l'activité agricole de proximité pour une alimentation de qualité.

Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE de l'ex-Région Midi-Pyrénées.

Politique de santé

Cette politique est portée sur le territoire par le PRSE Occitanie.

PRSE Occitanie (3°)

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens.
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Dans la Finalité 4 « Faciliter l'essor d'une mobilité alternative », il est développé des orientations en faveur d'une politique de déplacement doux (favorable à la santé) et de limitation des déplacements motorisés (source de polluants atmosphériques). Cette limitation des déplacements se retrouve dans d'autres Finalités 3 et 7.

Dans la Finalité 3 « Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux air-énergie-climat » la végétalisation des centre-bourgs participe à la gestion des îlots de chaleur et donc au confort et à la santé des personnes les plus fragiles.

De façon indirecte, la Finalité6 « Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique » présente des effets bénéfiques pour la santé humaine par une volonté d'amélioration de l'alimentation.

Le PCAET est donc cohérent avec le PRSE Occitanie.

Politique de gestion des déchets

Cette politique est portée sur le territoire par le plan national de prévention des déchets, le plan régional d'élimination des déchets dangereux (ex-région Midi-Pyrénées), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Synthèse des différents plans de gestion des déchets locaux

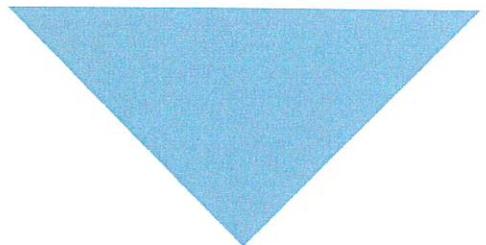
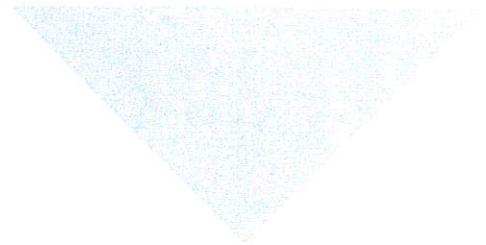
- Prévention quantitative et qualitative des déchets.
- Optimiser la collecte et le traitement.
- Privilégier la valorisation, le recyclage, le réemploi.

Une orientation stratégique complète porte sur « encourager la réduction des déchets » dans la finalité 7 « Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation ».

Cette gestion des déchets est également reprise dans l'exemplarité de la communauté de communes ou encore les politiques d'économies « vertes » et de tourisme durable.

Le PCAET est donc cohérent avec les politiques locales de gestion des déchets.

2 Etat initial de l'environnement



Nota : Une liste des acronymes est présente dans le chapitre sur la description de la méthode.

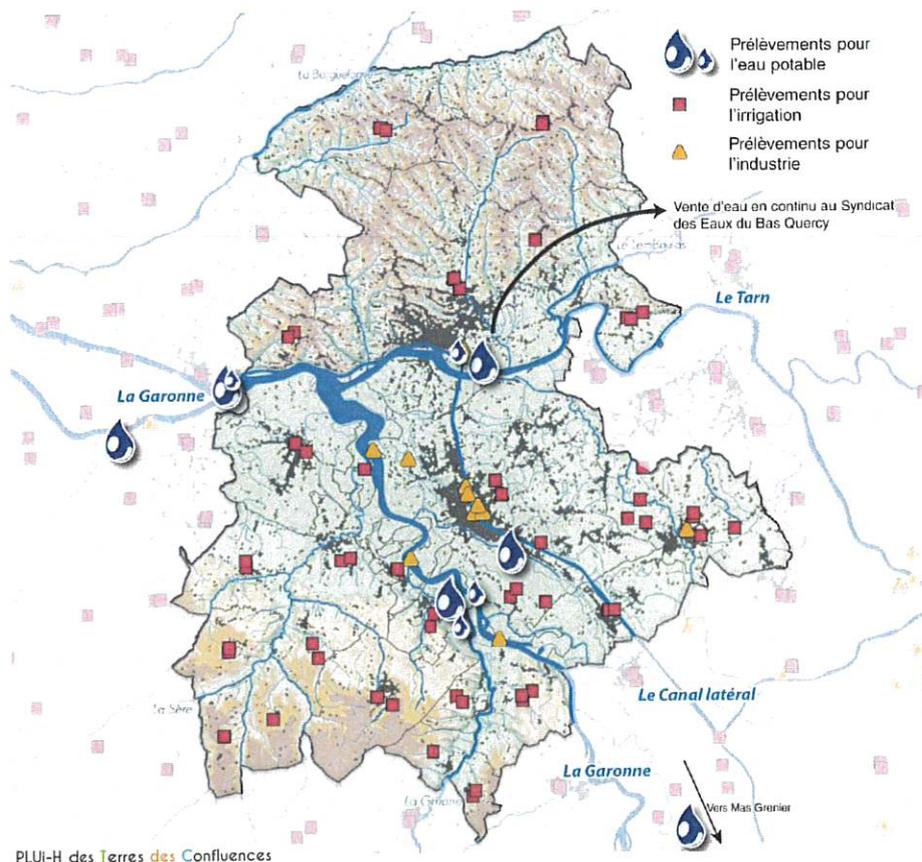
Cotation des enjeux :

Combinaison de l'Etat (constats, atouts, opportunités) et de la Vulnérabilité (constats, faiblesses, menaces)

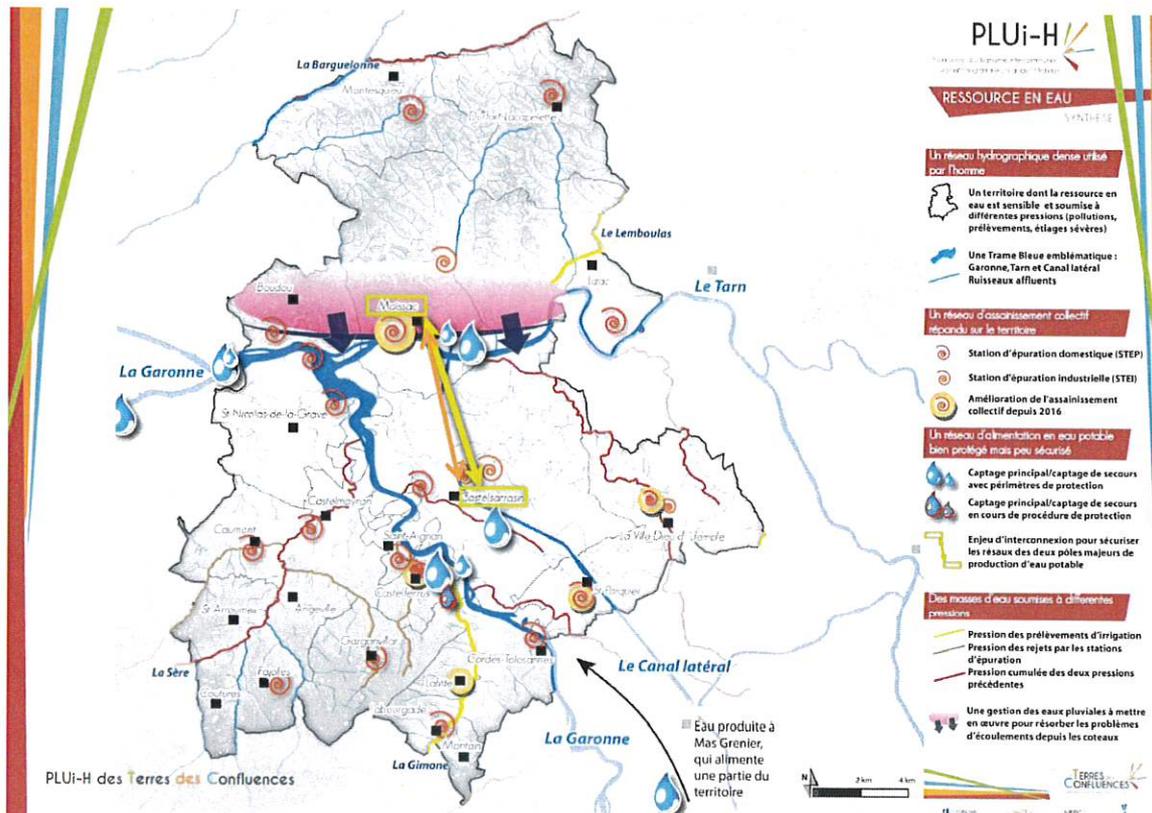
Vulnérabilité Etat	Pas de vulnérabilité	Vulnérabilité faible	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte
Très bon état	Très faible	Faible	Moyen	Fort
Bon état	Faible	Faible	Moyen	Fort
Etat moyen	Moyen	Moyen	Très Fort	Très Fort
Mauvais état	Fort	Fort	Très Fort	Prioritaire

Tendances évolutives	Dégradation ↘	Stable =	Amélioration ↗	Non évaluable x
-------------------------	------------------	-------------	-------------------	--------------------

2.1 L'eau



Prélèvements d'eau sur le territoire



Carte de synthèse des enjeux sur l'eau

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un réseau hydrographique dense.
- ⇒ Une ressource en eau qui constitue une grande richesse pour le territoire (espaces de nature, patrimonialité, tourisme fluvial, irrigation des cultures, approvisionnement en eau potable).
- ⇒ Des outils de gestion des usages (prélèvements) et de maîtrise des pollutions mis en œuvre.
- ⇒ Des captages protégés et des mesures visant à améliorer l'approvisionnement de la ressource en intégrant l'apport saisonnier de populations touristiques.
- ⇒ Assainissement collectif dont la gestion reste globalement satisfaisante.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des cours d'eau en grande partie dégradés sur le territoire (longue exposition à des pressions multiples et diffuses : un état écologique moyen de la plupart des cours d'eau encore aujourd'hui).
- ⇒ La densité du réseau hydrographique expose le territoire à une vulnérabilité aux prélèvements et aux pollutions, en lien avec l'anthropisation (activités et présences humaines).
- ⇒ Absences de gestion locale de la Garonne et du Tarn de type syndicats de rivière.
- ⇒ Complexité de la gouvernance et des compétences sur le territoire ce qui est un frein à une gestion globale optimale de la ressource.
- ⇒ Une quasi-absence de gestion des eaux pluviales et des secteurs identifiés comme problématiques, d'autant que l'urbanisation s'est développée sur les reliefs en amont.

- ⇒ Une forte pression agricole sur la ressource en eau, liée aux prélèvements (malgré le recours aux retenus artificielles), dans un contexte régulier de pénuries et de sensibilité aux étiages et aux pollutions diffuses.
- ⇒ Une disponibilité de l'eau va évoluer avec le changement climatique (-50% de débit à l'étiage pour le Tarn et la Garonne en 2050).
- ⇒ Une population insuffisamment sensibilisée aux enjeux autour de la ressource en eau.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

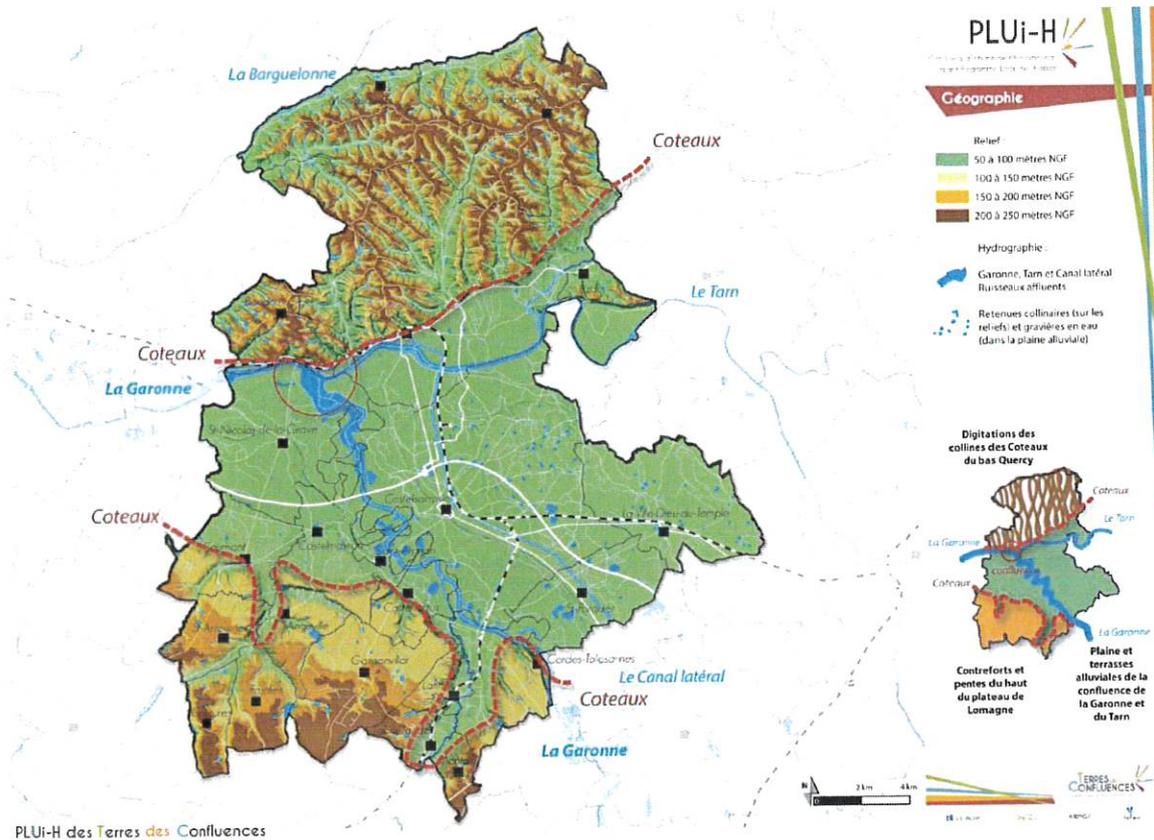
Qualité de la ressource en eau	Réduire les pressions domestiques par une amélioration de l'assainissement.	↗
	Poursuite des actions locales d'amélioration de la qualité des cours d'eau et d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.	
Etat : moyen	Qualité écologique des masses d'eau superficielle globalement moyenne (médiocre sur le ruisseau de Payrol) et qualité chimique bonne sauf pour la Garonne (Mauvais). Masses d'eau libres et alluvionnaires polluées par l'infiltration des nitrates.	
Vulnérabilité : forte	Plusieurs pressions identifiées sur les masses d'eau (rejets domestique, infiltration de nitrates dans les nappes). Incidences du changement climatique sur la qualité des eaux (eutrophisation, réchauffement). Dispersion de l'habitat induisant l'usage de l'assainissement autonome.	
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire mais absence de gestion locale de la Garonne et du Tarn (syndicat de rivière) et complexité de la gouvernance et des compétences. SPANC assuré par la communauté de communes. Gestion satisfaisante.	

Quantité de la ressource en eau	Promotion de l'économie de la ressource pour les différents usagers.	↗
	Adaptation aux changements climatiques et de la baisse de la disponibilité de la ressource.	
Etat : mauvais	Les masses d'eau souterraines sont déficitaires. 6 captages principaux et 3 de secours (volume assuré en période d'étiage).	
Vulnérabilité : forte	Pression agricole (irrigation avec prélèvement en excès dans les masses d'eau captive calcaire, mais aussi sur les alluvions). Sensibilité forte aux étiages (Garonne 2050). Territoire en zone de répartition des eaux. Incidence du changement climatique sur la disponibilité de la ressource et les consommations (AEP, irrigation, industrie) et incidences de l'augmentation de ces consommations (hydratation, rafraîchissement).	

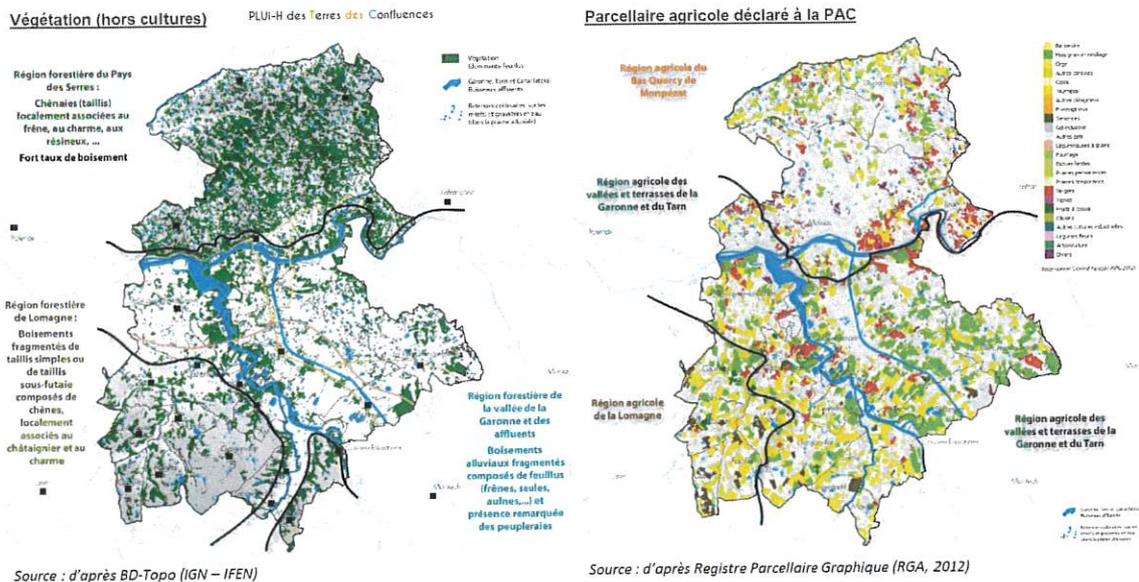
	<p>Disponibilité de la ressource aujourd'hui satisfaisante mais sécurisation à renforcer.</p> <p>Dispersion de l'habitat qui n'aide pas à l'amélioration de la distribution de l'eau.</p>
Facteurs d'évolution	<p>Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire mais absence de gestion locale de la Garonne et du Tarn (syndicat de rivière) et complexité de la gouvernance et des compétences.</p> <p>Des captages protégés et mesures d'amélioration de l'approvisionnement de la ressource.</p> <p>Manque de sensibilisation de la population autour des enjeux de la ressource en eau.</p>

Les usages de l'eau	<p>Poursuite des actions locales d'amélioration d'accès aux aménités liées à la présence de l'eau en cohérence avec la sensibilité de ces milieux.</p>	
	<p>Garantie d'une conciliation acceptable et soutenable des différents usages de l'eau et adaptation au changement climatique.</p>	
Etat : moyen	Prélèvements importants pour l'irrigation agricole avec des pressions fortes sur certains cours d'eau.	
Vulnérabilité : moyenne	Plusieurs sites aménagés pour la pratique d'activités récréatives (richesse pour le territoire).	
Facteurs d'évolution	<p>Absence de stratégie globale de gestion du pluvial.</p> <p>Disponibilité de l'eau qui va évoluer avec le changement climatique.</p>	

2.2 Les Ressources naturelles et profil humain



Relief du territoire Terres de Confluences



Occupation du sol (culture et végétation)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un retour de la croissance démographique : redynamisation du territoire (équipements, services de proximité), réhabilitation d'un parc de logements relativement vieux (< 1970),...
- ⇒ Opportunité de développer le transport en commun et/ou alternatif à la voiture à l'échelle de l'intercommunalité (transport domicile-travail et autres).
- ⇒ Un grand nombre d'anciens sites de gravières réaménageables et valorisables (réservoirs de biodiversité, opportunité de développement d'énergie renouvelable ou d'activité de tourisme et de loisirs,...)

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Retour de la croissance démographique : augmentation des déplacements, construction de logements surtout individuels, ...
- ⇒ Des routes à forte circulation identifiées comme accidentogènes.
- ⇒ Des propriétaires aux revenus modestes ayant besoin d'un accompagnement dans la rénovation de leur logement.
- ⇒ Centre-ville de Moissac classé au titre des monuments historiques et risque inondation (PPRI), frein à l'investissement pour la réhabilitation du bâti.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Ressource du sol	Encadrement des activités d'extraction encore actives et gestion de la réhabilitation/valorisation des sites en cessation d'activité. Préservation des terres agricoles.	=
Etat : bon	Sol/sous-sol favorable à une occupation de l'espace agricole (arboriculture, vigne, élevage, et autres cultures – 55,7% de la superficie totale du territoire) et à l'exploitation de gravière (2 carrières en exploitation à Saint Aignan et Castelsarrasin).	
Vulnérabilité : forte	Espaces agricoles menacés par l'étalement urbain. Enjeux environnementaux concentrés autour de la Garonne et du Tarn et vulnérabilité de la thématique « eau » sur le territoire (contraintes pour les gravières).	
Facteurs d'évolution	Schéma de gestion des Carrières préconisant une économie des matériaux alluvionnaires (les réserver à des usages nobles). PLUi-H en cours d'élaboration et autres outils de gestion urbaine (OPAH, politique de la ville).	

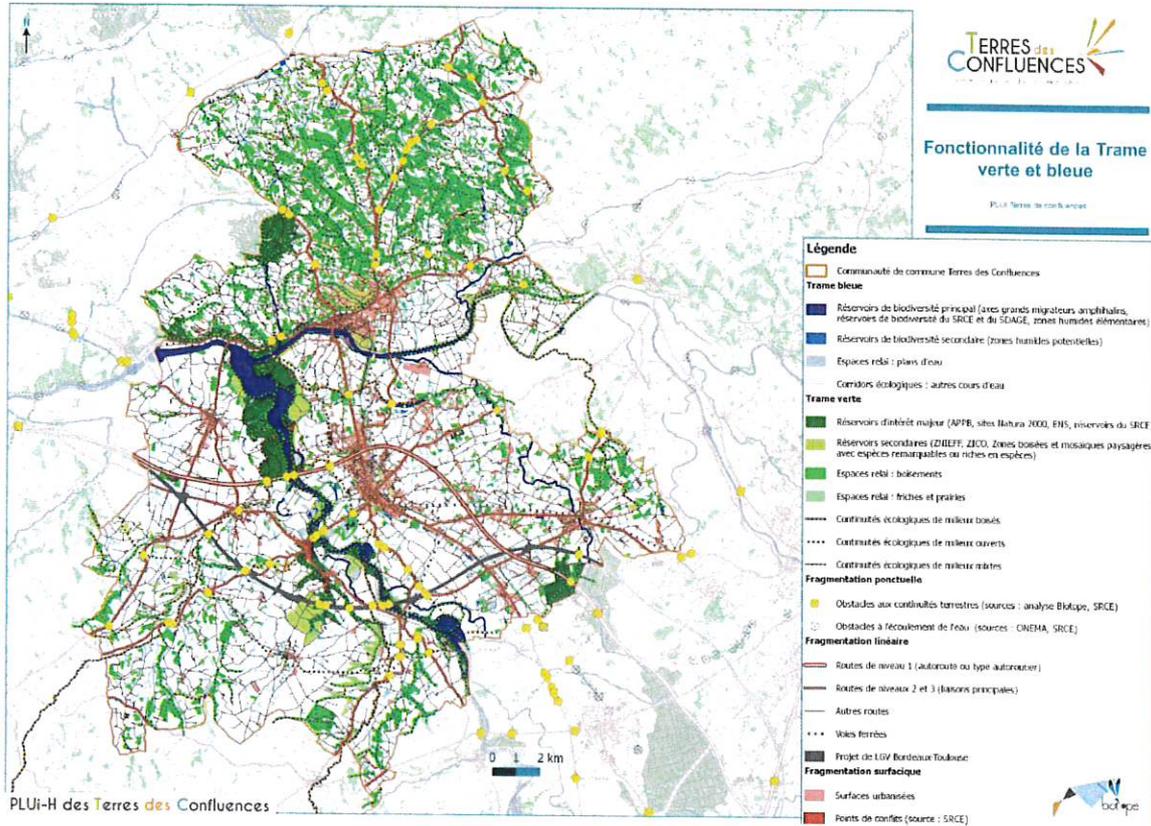
Ressource forestière	Valorisation de la forêt.	↗
Etat : bon	Les boisements naturels occupent une place modérée sur le territoire, mais bonne répartition (boisement de coteaux sur le Quercy et la Lomagne, ripisylves et forêt d'Agre dans les vallées du Tarn et de la Garonne).	

	Atouts paysagers et récréatifs en plus de la possible exploitation. Exploitation de peupleraies dans la plaine alluviale de la Garonne.
Vulnérabilité : faible	Grande diversité des faciès sur les coteaux du Quercy et des formes de présence de l'arbre dans la vallée. Impact du changement climatique à anticiper sur la disponibilité et la qualité de la ressource.
Facteurs d'évolution	Contrat de filières Bois Occitanie 2019-2021.

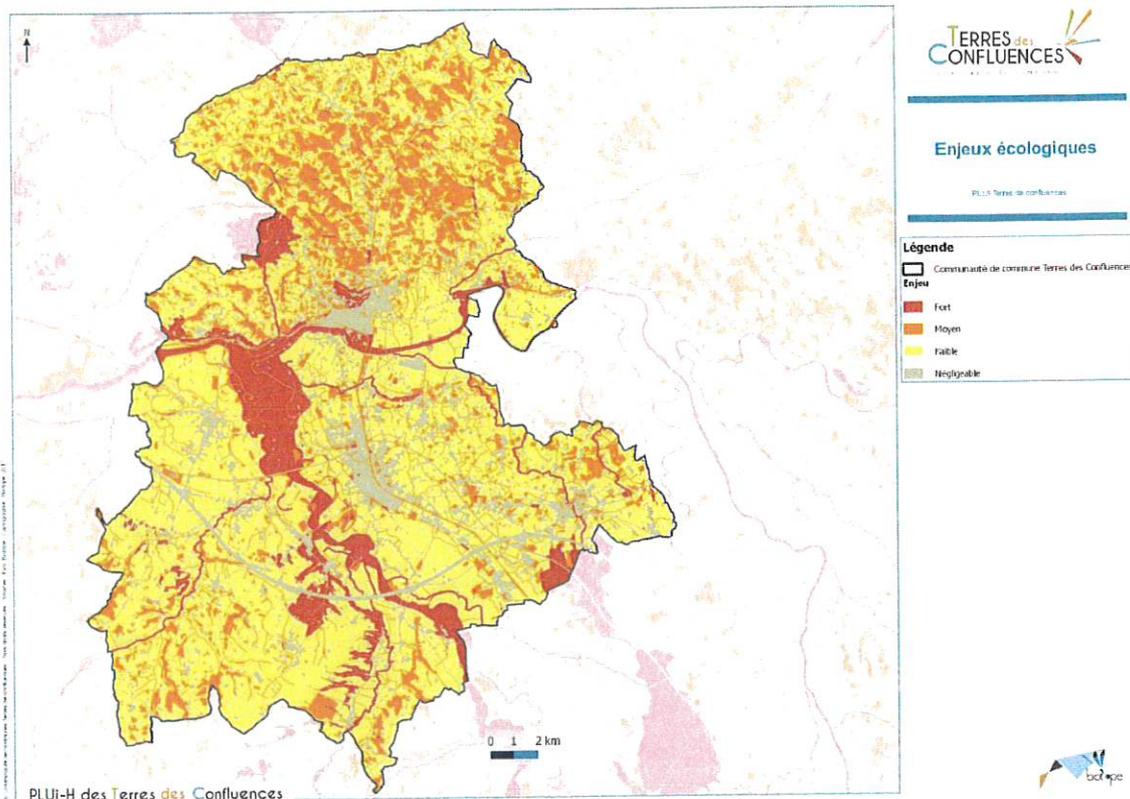
Consommation de l'espace	Accompagnement des extensions de l'urbanisation, plus en cohérence avec la logique du site qui l'accueille (intégration, densité, forme,...).	↗
Etat : moyen	Consommation principalement sur les 3 plus grandes villes (Castelsarrasin, Moissac et Ville Dieu du Temple). Consommation d'espace agricole.	
Vulnérabilité : moyenne	Habitats diffus sur les villages des coteaux (Bas Quercy, Lomagne).	
Facteurs d'évolution	PLUi-H en cours d'élaboration et autres outils de gestion urbaine (OPAH, politique de la ville).	

Démographie, habitat, déplacements	Requalification des certains axes peu compatibles avec les modes de déplacement doux.	↗
Etat : bon	Territoire retrouvant une dynamique avec une composante « familiale » et « sénior ».	
Vulnérabilité : moyenne	Concentration de la population sur les communes de Castelsarrasin et Moissac. Croissance à deux vitesses entre le nord et le sud du territoire. Offre de transport en commun insuffisante, mais pratique du co-voiturage à souligner.	
Facteurs d'évolution	Redynamisation du territoire et outil de réhabilitation du parc de logement. Opportunité de développer le transport en commun ou alternatif.	

2.3 La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques



Trame verte et bleue et fonctionnalité sur le territoire



Enjeux écologiques sur le territoire

ATOUPS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un patrimoine naturel reconnu à travers des périmètres officiels de protection et d'inventaire (APPB, Natura 2000, ZNIEFF, ZICO).
- ⇒ Présence d'espèces rares et menacées (migrateurs amphihalins, Bihoreau gris, ...).
- ⇒ Richesse écologique des cours d'eau et autres milieux aquatiques sur le territoire (principale richesse du territoire) avec l'axe garonnais en corridor et réservoir remarquable (fleuve et « Garonne débordante »), axe de circulation des organismes aquatiques le plus long et le plus important du territoire.
- ⇒ Des secteurs de coteaux et de pentes (Coteaux du Quercy) intéressants en termes de qualité d'espaces naturels (boisements), avec un rôle de corridor écologique.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un très faible pourcentage de territoire couvert par des périmètres de protection et d'inventaire.
- ⇒ Incidences des activités humaines sur la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) et des boisements dans la plaine alluviale (ripisylves, forêt d'Agre).
- ⇒ La plaine alluviale est dominée par l'agriculture intensive, avec peu de milieux naturels intéressants et une faible connectivité écologique hormis le long du fleuve.
- ⇒ Le mauvais entretien et l'aménagement de certaines portions de cours d'eau : recalibrage, enrochements, ripisylve absente ou dégradée, dégradation du chevelu de certains cours d'eau, ...

- ⇒ Une présence de ripisylves et de boisements alluviaux potentiels globalement faible sur les masses d'eau.
- ⇒ Une présence de prairies humides potentielles globalement faible à très faible sur les masses d'eau.
- ⇒ Absence de gouvernance des cours d'eau sur une partie du territoire (Garonne et affluents de sa rive droite).
- ⇒ Continuités mixtes de la trame verte à développer en épaisseur pour optimiser leur fonctionnalité.
- ⇒ Une densité de mitage globalement forte et développement de l'urbanisation.
- ⇒ Une pollution lumineuse importante au niveau de Castelsarrasin et Moissac.
- ⇒ L'A62 considérée comme un des principaux éléments fragmentant de la région.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Biodiversité (dont risques espèces invasives)	Préservation de la biodiversité dans les opérations d'aménagement en limitant les impacts des projets urbains sur les espaces naturels, notamment en respectant le principe ERC.	↗
Etat : bon	<p>Richesse des milieux aquatiques et humides en espèces diverses (avifaune, aquatique, terrestre...). Intérêts écologiques forts autour de la Garonne, du Tarn et plus particulièrement dans leur zone de confluence, autour de quelques affluents.</p> <p>Les espèces remarquables ordinaires présentes sur le territoire ont également besoin des autres milieux (boisés, ouverts) pour leur cycle de vie. La forêt d'Agre, les flancs exposés au Sud des vallons de la Lomagne, les vallons sur les hauteurs de Moissac (secteur Bellevue-Fraysse) ou la tête de bassin du ruisseau de la Madeleine à Moissac font partie des zones d'intérêts écologiques forts.</p> <p>Un Plan National d'Action sur la commune de Moissac pour Maculinéa (papillons).</p>	
Vulnérabilité : moyenne	<p>Vulnérabilité de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et pression urbaine sur les milieux ouverts.</p> <p>Plusieurs espèces invasives recensées dans les inventaires faune-flore (INPN) et surtout des espèces aquatiques.</p> <p>Incidences du changement climatique sur la répartition de la biodiversité.</p>	
Facteurs d'évolution	<p>Périmètres de protection environnementale d'inventaire et de maîtrise foncière concentrés sur et autour du corridor garonnais et tarnais.</p> <p>Politique nationale en faveur de la biodiversité et leur traduction dans la trame verte et bleue sur le territoire (PLUi-H en cours d'élaboration).</p>	

Milieux aquatiques et humides	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : cours d'eau et leurs milieux riverains.	↗
-------------------------------	--	---

Etat : bon	Garonne et Tarn (et notamment la zone de confluence) important réservoirs et corridors de biodiversité avec un bon niveau de protection et reconnaissance. Ce sont des axes de migration reconnus (piscicole et avifaune). Place centrale de ces milieux dans le territoire.
Vulnérabilité : forte	Qualité écologique et chimique de l'eau dégradée. Plusieurs espèces invasives recensées dans les inventaires faune-flore (INPN) et surtout des espèces aquatiques. Impact du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau et sur l'intensification des inondations et donc sur les milieux aquatiques, et les zones humides.
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans de gestion de l'eau sur le territoire. Périmètres de protection environnementale d'inventaire et de maîtrise foncière concentrés sur et autour du corridor garonnais et tarnais.

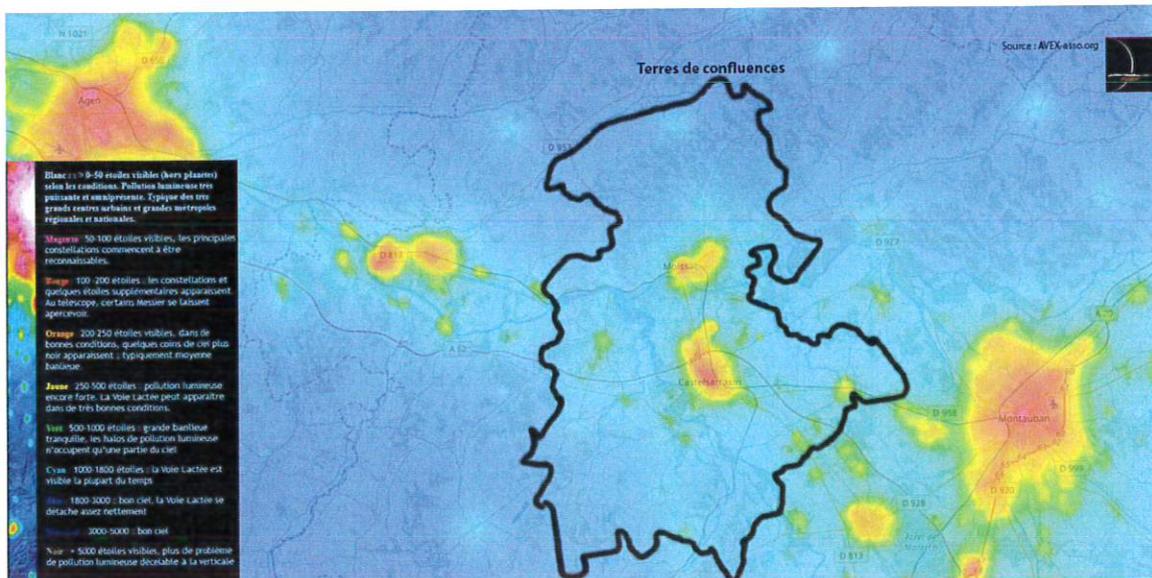
Milieux forestiers	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : secteurs de coteaux et secteur avec un caractère bocager.	
		=
Etat : moyen	Les boisements naturels occupent une place modérée sur le territoire, mais bonne répartition (boisements de coteaux sur le Quercy et la Lomagne, ripisylves et forêt d'Agre dans les vallées du Tarn et de la Garonne). Fonctionnalité importante pour les corridors écologiques. Intérêt de ces milieux pour le cycle de vie de nombreuses espèces ordinaires ou remarquables.	
Vulnérabilité : forte	Ripisylves touchées par les activités humaines les réduisant le plus souvent à un simple cordon. Impact du changement climatique sur la sécheresse estivale et donc sur l'augmentation du risque incendie. Mitage urbain.	
Facteurs d'évolution	Zone de protection environnementale et d'inventaire autour des cours d'eau et donc sur l'emprise des ripisylves.	

Milieux ouverts et semi-ouverts	Préservation des zones naturelles les plus intéressantes : secteurs de coteaux et secteur avec un caractère bocager.	
		↓
Etat : moyen	Cultures majoritairement intensives. Intérêt de ces milieux pour le cycle de vie de nombreuses espèces ordinaires ou remarquables.	
Vulnérabilité : moyenne	Milieux sous pression urbaine. Mitage urbain.	
Facteurs d'évolution	Activité agricole intensive.	

Nature en ville	Préservation du maillage vert au sein des villes dans un intérêt esthétique mais aussi écologique et climatique.	↗
Etat : bon	Centre urbain des villes les plus grandes assez dense mais structure en îlot permettant la présence de jardins ou espaces vert au centre. Maison avec jardins sur les extensions. Alignements d'arbres sur les principales rues ou les parkings. Pour les villages, structure avec jardin à l'arrière des bâtiments constituant la frange avec l'espace naturel, agricole.	
Vulnérabilité : moyenne	Densification, artificialisation, imperméabilisation, surtout sur les villes les plus grandes.	
Facteurs d'évolution	Politique nationale « zéro artificialisation nette ». Nécessité de préserver le cadre de vie et de lutter contre les effets du changement climatique (îlot de chaleur,...). Inscription de surface éco-aménageables dans le PLUi-H en cours.	

Continuité écologique (trame verte, trame bleue)	Préservation des continuités « vertes et bleues » existantes / renforcement de ces continuités, notamment autour des cours d'eau / reconstitution de cours d'eau plus naturels, avec une végétation rivulaire développée / création de nouvelles continuités vertes.	↗
Etat : moyen	Trame bleue très riche et trame verte très réduite. Corridors en milieux ouverts à renforcer (manque de haies). Continuités mixtes de la trame verte manquant d'épaisseur pour optimiser leur fonctionnalité. Plusieurs obstacles, surtout sur la trame bleue.	
Vulnérabilité : moyenne	Altération de la fonctionnalité des corridors verts et bleus par l'urbanisation. Mitage urbain. Pollution lumineuse important au niveau de Castelsarrasin et Moissac. A62 fragmentant la région. Impact du changement climatique sur la qualité des milieux et donc de leur fonctionnalité en tant que réservoir et/ou corridors.	
Facteurs d'évolution	Extension de l'urbanisation. Définition de la trame verte et bleue et préservation / remise en état notamment au travers du PLUi-H en cours.	

2.4 Les nuisances, la pollution et la santé publique



Pollution lumineuse

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un territoire structuré pour garantir l'efficacité de la collecte et du transfert de déchets.
- ⇒ Un fort dynamisme autour de la gestion, la réduction et la valorisation des déchets impulsé par le SIRTOMAD.
- ⇒ Une capacité de traitement supérieure à la demande
- ⇒ Des améliorations encore possibles sur les pratiques de tri sélectif notamment.
- ⇒ Des améliorations du ramassage, notamment en centre-ville.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des nuisances sonores amenées par les grands axes de communication et la voie ferrée.
- ⇒ Pollution lumineuse importante sur Castelsarrasin et Moissac.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Air	Mettre en œuvre les leviers d'action pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.	↗
Etat : bon	Pollutions atmosphériques essentiellement liées aux transports (autoroute notamment), à l'agriculture et au résidentiel (chauffage en hiver), mais en dessous des limites sanitaires.	

Vulnérabilité : moyenne	Effet sur la santé (surtout en raison du niveau de fond des polluants, plus qu'en raison des pics). Ce niveau est constant, bien qu'en baisse sur le territoire. Une qualité méconnue sur le territoire (pas de suivi des concentrations sur la communauté de communes).
Facteurs d'évolution	Tendance à la baisse générale des concentrations de l'ensemble des polluants. Des moyens d'actions existent (isolation des bâtiments et amélioration des performances des systèmes de chauffage, modification des pratiques de transport, réduction de l'utilisation des engrais)

Sol	Prise en compte des sites à risque de pollution du sol.	X
Etat : moyen	Concentration des sites à surveiller sur Castelsarrasin et Moissac.	
Vulnérabilité : moyenne	Présence sur les deux plus grandes villes du territoire (concentration de la population).	
Facteurs d'évolution	Non évaluable	

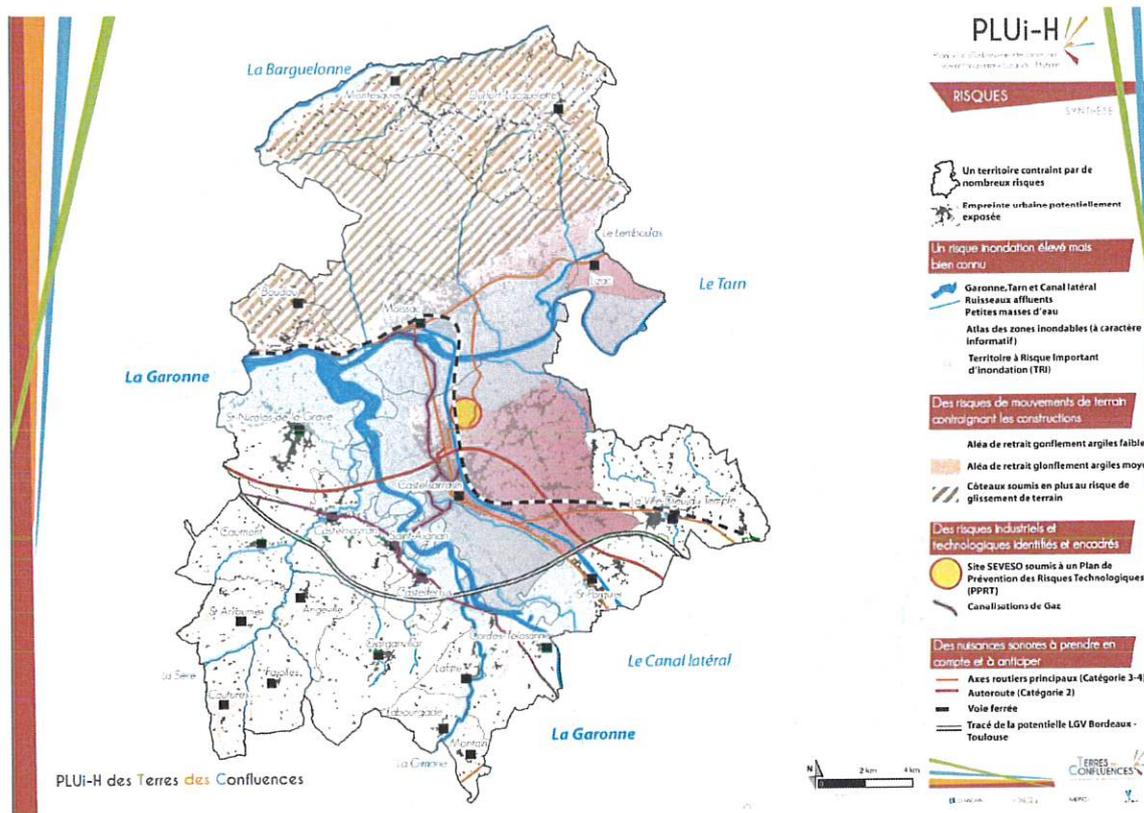
Bruit	Prise en compte des axes bruyants et anticipation du projet LGV.	=
Etat : moyen	Nombreuses routes classées bruyantes	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation autour de ces voies.	
Facteurs d'évolution	Servitudes, plan d'exposition au bruit et arrêtés préfectoraux de classement sonore.	

Pollution lumineuse	Améliorer la qualité du ciel nocturne dans la vallée de la Garonne.	X
Etat : moyen	Pollution importante sur Castelsarrasin et Moissac, et de façon générale sur un couloir urbain entre Montauban et Agen.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de la population dans ces zones. Impact sur la santé humaine. Impact sur la « trame sombre » écologique (zone déjà dégradée pour la trame verte).	
Facteurs d'évolution	Non évaluable	

Gestion des déchets	Poursuite des efforts engagés pour diminuer la production de déchets avec la sensibilisation du public et l'amélioration de la collecte.	↗
------------------------	--	---

Etat : bon	Filière organisée et bien présente sur le territoire.
Vulnérabilité : Ø	
Facteurs d'évolution	SIRTOMAD lauréates du projet de territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015. Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

2.5 Les risques majeurs



Carte de synthèse des enjeux sur les risques naturels et industriels

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un risque inondation bien connu qui fait l'objet de nombreux plans de prévention et de plans d'action pour prévenir au mieux les dommages potentiels.
- ⇒ Un risque technologique bien connu et encadré.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un territoire fortement exposé au risque d'inondation avec le Tarn et la Garonne.
- ⇒ Un site industriel à risque SEVESO sur la commune de Castelsarrasin.
- ⇒ La proximité avec la centrale nucléaire de Golfech

- ⇒ Des constructions soumises aux risques de retrait-gonflement des argiles et des coteaux soumis aux glissements de terrain.
- ⇒ Une exposition aux risques de transports de matières dangereuses.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Inondation, rupture de barrage	Prendre en compte des zones nécessaires à l'épandage des crues et porter une attention aux secteurs imperméabilisés en amont, sur les coteaux. Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.	↗
Etat : mauvais	Risque important du fait de la confluence (Moissac, Lizac, Castelsarrasin). Présence d'un PPRi et d'un TRI. Risque de rupture de barrage sur les communes de Lafitte et Labourgade.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation dans la zone de risque. Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène (inondation). Sensibilité du territoire à l'érosion du sol (Bas Quercy et Lomagne).	
Facteurs d'évolution	Plusieurs schémas et plans pour la gestion de l'eau et la gestion du risque inondation en particulier.	

Incendie de forêts	Assurer l'accessibilité et la continuité de l'eau aux moyens de secours.	↘
Etat : bon	Département faiblement concerné par l'aléa. Seule la commune de Durfort Lacapelette a un aléa qualifié de faible.	
Vulnérabilité : faible	Faible concentration de l'urbanisation dans la zone d'aléa. Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène.	
Facteurs d'évolution	Incidences du changement climatique.	

Séisme, mouvements de terrain, « argiles »	Stratégie de valorisation des zones à risques pour inverser le regard porté sur elles.	=
Etat : bon	Risques « argiles » sur les sols argileux du territoire. Coteaux du bas Quercy concerné par le risque glissement de terrain (PPRn avec zones rouges sur ce secteur).	
Vulnérabilité : faible	Techniques de constructions adaptées à appliquer pour la gestion du risque sismique (Eurocode).	

	Impact du changement climatique sur l'intensification du phénomène (mouvement de terrain et retrait et gonflement d'argiles).
Facteurs d'évolution	PPRn mouvement de terrain et glissement de terrain.

Industriels	Application des prescriptions et anticipation d'éventuels conflits de voisinage.	
		=
Etat : moyen	Concentration du risque sur Castelsarrasin (dont SEVESO 2 seuil haut).	
Vulnérabilité : moyenne	Concentration de la population de Castelsarrasin à proximité du risque.	
Facteurs d'évolution	Plan de prévention des risques industriel.	

Transports de matières dangereuses	Prise en compte du risque transport de matières dangereuses. Principe de protection des biens et des personnes.	
		=
Etat : moyen	Réseau à risque (Gaz, routier, voie ferrée), maillant le territoire dans la vallée de la Garonne.	
Vulnérabilité : forte	Concentration de l'urbanisation dans les zones de risque.	
Facteurs d'évolution	Servitudes liées aux conduites de gaz, éloignement de l'urbanisation de ces voies dans le PLUi-H en cours.	

2.6 La transition énergétique et les changements climatiques

ATOUTS

- ⇒ Des initiatives locales visant à lutter contre la précarité énergétique et à améliorer la performance du parc de logement.
- ⇒ Des gisements et des potentiels de développement d'énergies renouvelables pour engager le territoire dans la croissance verte, et l'adaptation au changement climatique : photovoltaïque, biomasse, méthanisation.
- ⇒ Des possibilités de développement modérées de l'hydroélectricité à étudier au cas par cas sur le Canal latéral.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Une situation de précarité énergétique du fait d'un parc de logements en sous-performance et d'une forte dépendance aux énergies fossiles pour répondre aux besoins de mobilités.
- ⇒ Un territoire timidement engagé dans la transition énergétique.

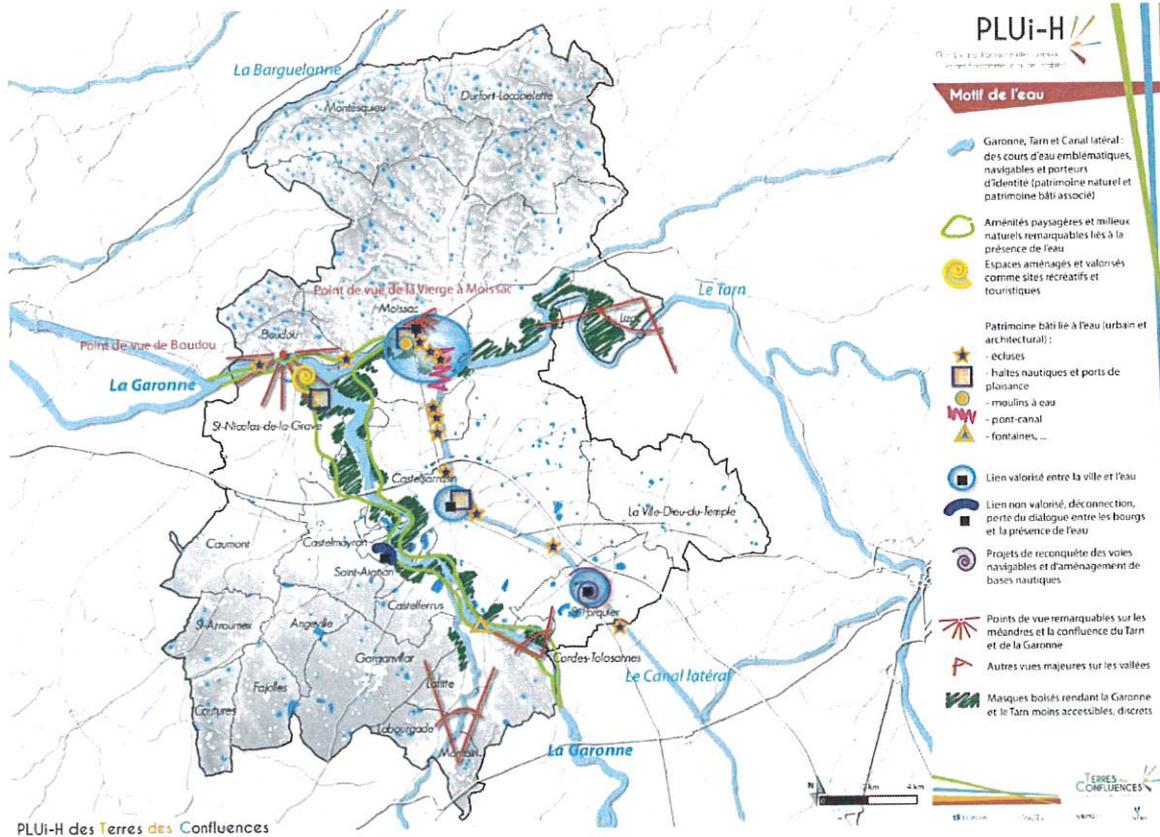
- ⇒ Des gisements d'énergie renouvelables difficilement exploitables du fait de contraintes environnementales et paysagères : géothermie, éolien.
- ⇒ Des secteurs avec de bons taux de boisement mais où le morcellement foncier rend difficile la structuration d'une filière bois-énergie.

Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Transition énergétique (EnR, performance environnementale et énergétique)	<p>Poursuite des efforts engagés dans la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Valorisation énergétique du bois et de la biomasse issue des berges et des vergers.</p> <p>Information du public et des porteurs de projets sur les possibilités de développement des EnR en fonction des potentialités et contraintes du territoire. Un potentiel diversifié à exploiter en maîtrisant les projets.</p>	
		↗
Etat : bon	Bon potentiel de production d'énergies renouvelables.	
Vulnérabilité : moyenne	<p>Précarité énergétique.</p> <p>Quelques contraintes environnementales à la mise en œuvre de production d'énergies renouvelables.</p>	
Facteurs d'évolution	Politiques locales (OPAH, PCAET,..) visant la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le territoire.	

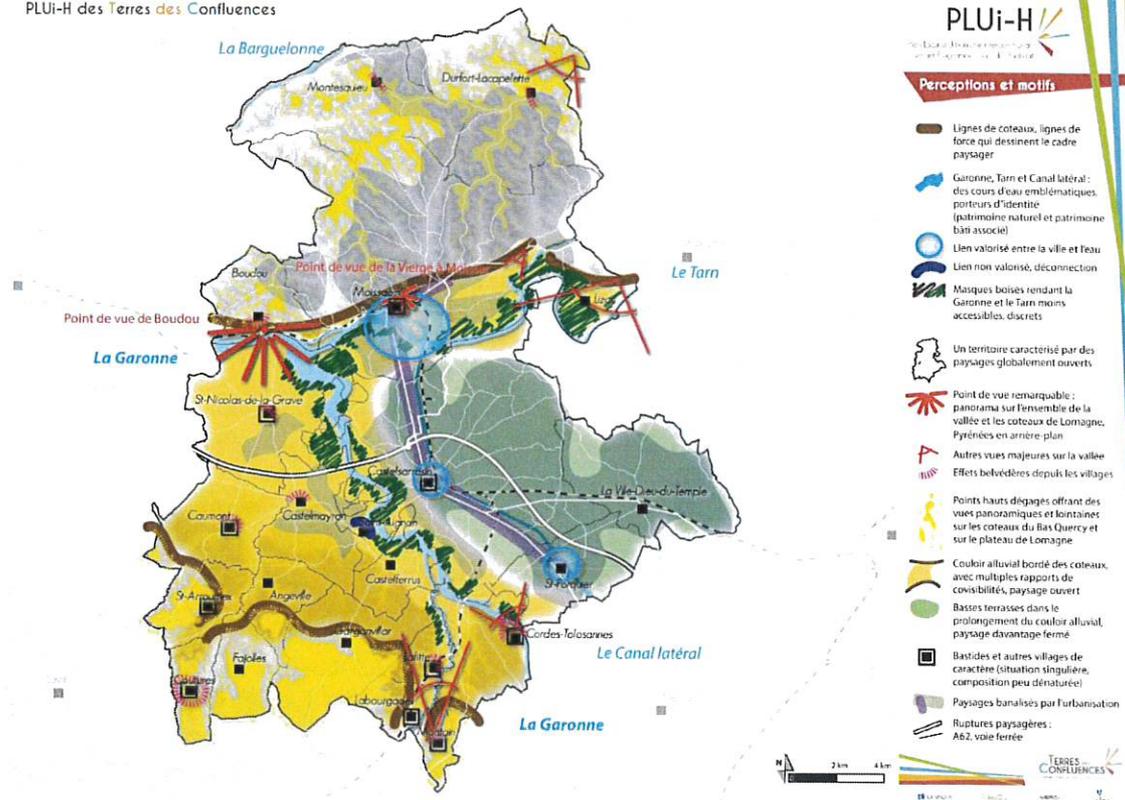
Changement climatique (mobilité, émission GES)	<p>Mettre en œuvre les moyens de lutte et d'adaptation au changement climatique sur le territoire, en priorité sur l'eau, la gestion des risques et la biodiversité.</p> <p>Réduire les émissions de GES sur l'énergie mais aussi l'agriculture, la consommation et l'alimentation.</p>	
		↗
Etat : bon	Contexte mixte entre ruralité et périurbain.	
Vulnérabilité : moyenne	<p>Vulnérabilité du territoire au changement climatique (risque inondation, besoin en eau, agriculture, continuité écologique fragile...).</p> <p>Seulement 8% des émissions de GES annuellement séquestrées sur le territoire (forêts).</p>	
Facteurs d'évolution	Politiques locales (PCAET,..) visant la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le territoire.	

2.7 Le paysage et le cadre de vie

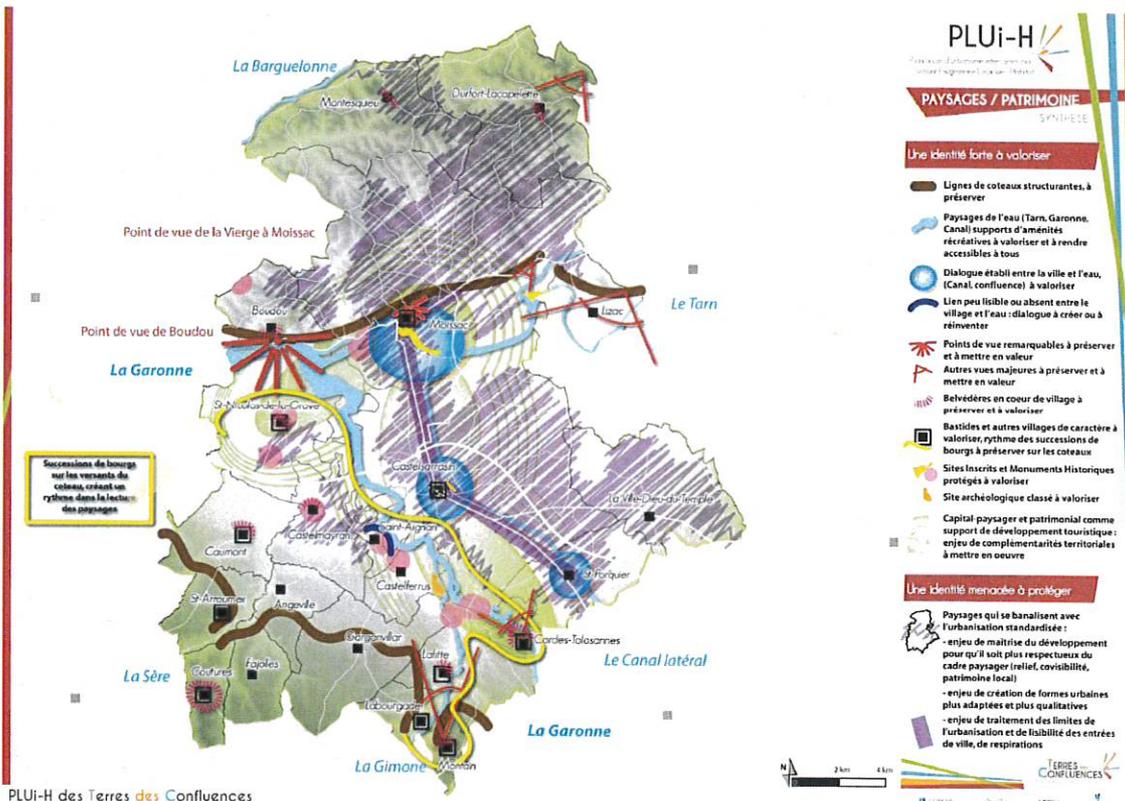


Le motif de l'eau

PLUi-H des Terres des Confluences



Le paysage et les éléments identitaires du territoire



Carte de synthèse des enjeux sur le paysage

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un territoire de confluences, avec des faciès paysagers qualitatifs et identitaires et des aménités valorisées : Coteaux du bas Quercy, Plaine et terrasses du Tarn et de la Garonne, Plateau de Lomagne.
- ⇒ Un patrimoine bâti particulièrement riche avec des bastides remarquables et de qualité (Moissac, Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave), ainsi qu'un patrimoine bâti rural et un patrimoine vernaculaire de qualité. Mise en valeur par des initiatives locales en plus d'une protection réglementaire affirmée.
- ⇒ Un point de vue pittoresque sur la confluence du Tarn et de la Garonne valorisé à Boudou.
- ⇒ Des actions de remise en état du patrimoine gagneraient à être menées (Saint Nicolas de la Grave).
- ⇒ Développement du tourisme de nature et de la pratique du vélo notamment (vélo voie verte), en lien avec le capital paysager (promotion croissante de l'image du territoire au service du tourisme).

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ L'urbanisation contemporaine est venue modifier la lecture des cœurs de bourg : le lien à l'espace public n'est plus aussi fédérateur, le lien au relief et à l'environnement est de plus en plus banalisé (étalement sur les terres alluviales agricoles les plus fertiles ou sur les lignes de crêtes offrant les panoramas les plus valorisants).
- ⇒ Villages aux silhouettes singulières dénaturés par l'urbanisation contemporaine (Cordes Tolosannes, Coutures, Caumont, Lafitte).
- ⇒ Patrimoine peu valorisé (Saint Nicolas de la Grave).
- ⇒ Image touristique à affirmer et développer.

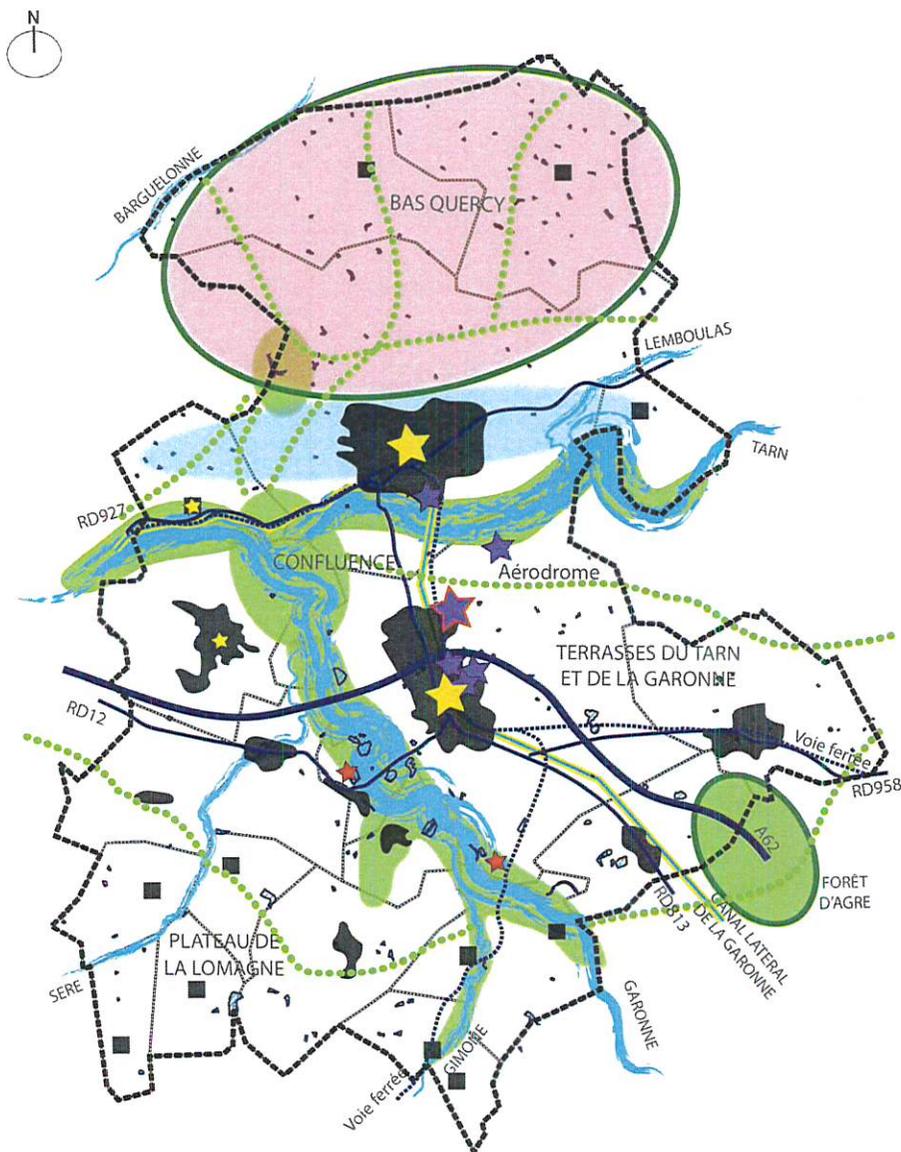
Enjeux, hiérarchisation et tendances évolutives

Grand paysage (panorama, entités paysagères)	L'eau à replacer au cœur de l'aménagement du territoire (confluences, bord d'eau, activité de loisirs, lien bâti / eau)	↗
Etat : bon	Plusieurs profils paysagers sur le territoire (Bas Quercy, terrasses et confluence du Tarn et de la Garonne, Plateau de la Lomagne). Ambiance rurale, motif de l'eau et paysages très ouverts avec routes pittoresques. Potentiels touristiques importants.	
Vulnérabilité : faible	Le paysage est un atout local à préserver.	
Facteurs d'évolution	Développement du tourisme de nature et de la pratique du vélo.	

Paysage urbain (dont entrée de ville et frange urbaine, intégration paysagère) et cadre de vie	Poursuite des efforts de promotion de l'image « Terres des Confluences » (patrimoine bâti remarquable, accessibilité au Tarn et à la Garonne, découvertes des aménités naturelles, développement des itinéraires d'intérêts)	
		↗
Etat : bon	Implantation bâti originelle adaptée au relief et « dialogue » avec le cadre paysager. Architecture traditionnelle.	
Vulnérabilité : moyenne	Cadre de vie à préserver pour assurer l'attractivité du village. Urbanisation contemporaine venue modifier la lecture des cœurs de bourg.	
Facteurs d'évolution	Charte architecturale, paysagère et environnementale	

Patrimoine et éléments identitaires (abords, cône de vue)	Affirmation d'une identité paysagère plurielle et riche : valorisation du patrimoine local et du territoire, protection des vues remarquables...	
		↗
Etat : bon	Patrimoine reconnu (Grand Site, UNESCO, label « Ville d'Art et d'Histoire »).	
Vulnérabilité : faible	Opportunité de valorisation du territoire (Saint Nicolas de la Grave). Image touristique à affirmer et développer.	
Facteurs d'évolution	Charte architecturale, paysagère et environnementale et label « Ville d'Art et d'Histoire » sur la commune de Moissac. Classement Grands Sites d'Occitanie et UNESCO sur le territoire.	

SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



URBANISATION : pression sur l'eau (sécurisation de l'AEP à prévoir, amélioration de l'assainissement, imperméabilisation augmentant les ruissellements), production de déchets, pollution lumineuse (surtout autour de Moissac et Castelsarrasin), 3e émetteur de polluants atmosphériques, potentiel EnR (solaire, biomasse, méthanisation), préserver la nature en ville (esthétique, écologie, climat), urbanisation diffuse (étirement des réseaux, assainissement autonome, précarité énergétique), offre de transport en commun insuffisant, profil population familial et sénior, consommation de l'espace et augmentation de la population surtout à Moissac, Castelsarrasin et Ville Dieu du Temple banalisation du paysage, coeur de village et architecture traditionnelle à préserver.

AGRICULTURE : intérêt écologique (corridor écologique), maintien des milieux ouverts d'intérêt, pression sur l'eau (nitrates, prélèvement), intensive dans la plaine vignobles et vergers sur les coteaux, 2e émetteur de polluants atmosphériques.

EXTRACTION DE MATIERE : exploitation à encadrer, consommation de la ressource, impact sur les milieux naturels, anciens sites = opportunité de valorisation (loisirs, biodiversité, EnR,...).

AXES DE CIRCULATION : Obstacles aux continuités écologiques (A62), source de bruit, risque transport de matières dangereuses (+ canalisation de gaz), 1er émetteur de polluants atmosphériques.

NUISANCES : Aéroport (bruit), sites basol (risque de pollution du sol) et SEVESO.

COURS D'EAU PRINCIPAUX : Risque inondation (PPRi, TRI) et rupture de barrage de Lunax (Gimone), structure paysagère, continuité et réservoir écologique mais qualité écologique moyenne, ressource sensible soumise à différentes pressions (pollutions, prélèvements, étiages sévères), complexité de la gouvernance en gestion de l'eau, possibilité de développer l'hydroélectricité (étude au cas par cas), ouvrages hydrauliques (obstacle aux continuités écologiques).

MASSES D'EAU SOUTERRAINE : Excès de prélèvement (calcaire éocène et alluvions), déficitaires.

ZONES HUMIDES, PLAN D'EAU : Intérêt écologique (réservoir biologique), régulation du risque inondation.

RUISSellement : gestion des eaux pluviales pour résorber les problèmes d'écoulement depuis les coteaux.

RISQUES : PPRn mouvement de terrain et argiles, Durfort Lacapelette aléa faible incendie de forêt, sensibilité à l'érosion des sols (+ Lomagne).

FORÊT : A valoriser. Atout paysager et récréatif, atténue le phénomène d'érosion des sols. Forêt d'Agres (loisirs, biodiversité), Peupleraies exploitées, ripisylves.

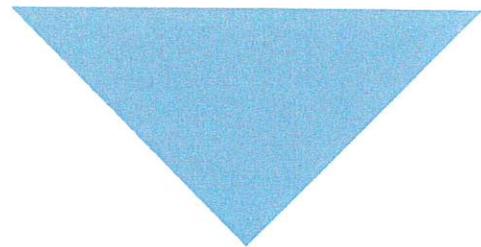
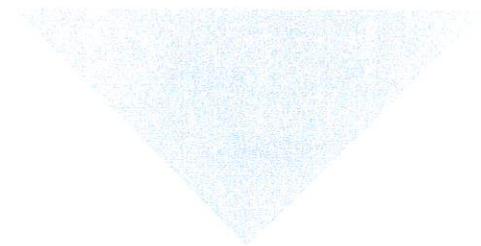
RESERVOIRS ECOLOGIQUES : Intérêt des milieux aquatiques, humides et des milieux ouverts (garrigues, landes coteaux) et boisés en mosaïque.

CORRIDORS ECOLOGIQUES : Intérêt les boisements, trames bocagères et espaces agricoles. Trame verte réduite.

PATRIMOINE : Moissac (ville d'art et d'histoire, grand site, UNESCO), Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave, Boudou, Canal des deux mers (UNESCO).

3

Justification des choix opérés¹



¹ Source : Stratégie de transition énergétique et écologique territoriale du PCAET.

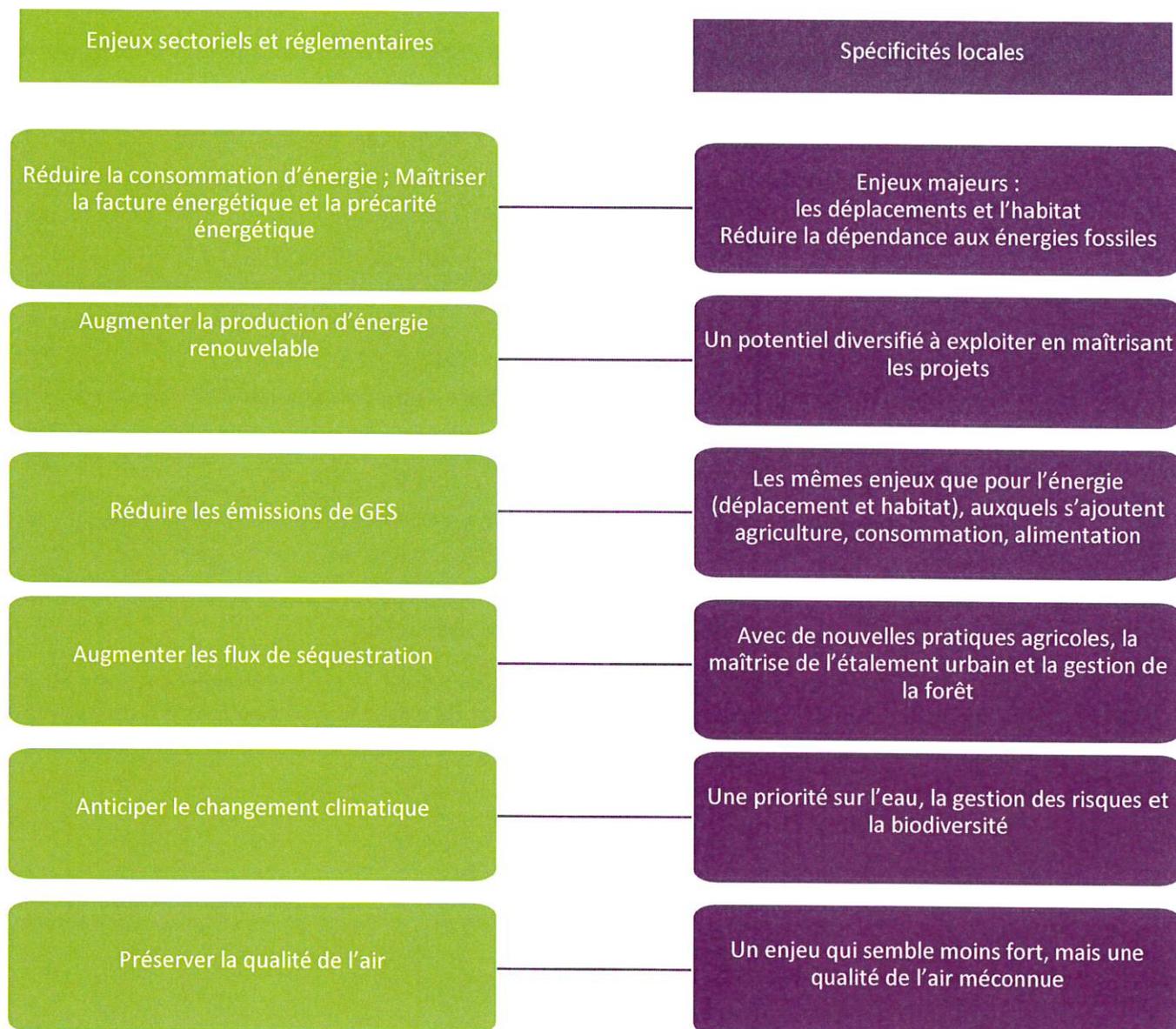
3.1 Rappel des enjeux territoriaux

Les diagnostics réglementaires permettent de connaître les caractéristiques du territoire au regard des objectifs d'un PCAET qui sont fixés par décret. Les principales caractéristiques sont synthétisées dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	<p>3 principaux secteurs émetteurs sur le périmètre réglementaire : transport (29%) agriculture (10 %) et résidentiel (9 %)</p> <p>Le tertiaire, l'industrie, la construction et les déchets représentent chacun moins de 4 %.</p> <p>En dehors des postes réglementaires, la consommation et l'alimentation représentent également des postes d'émissions importants.</p>
Stockage de carbone	<p>Un stockage total de 11 366 ktCO₂e, soit 48 ans des émissions totales du territoire au périmètre réglementaire. Un flux annuel de séquestration supplémentaire équivalant à 14 % des émissions, lié quasi-exclusivement à la forêt.</p>
Consommation d'énergie finale	<p>2 principaux secteurs consommateurs : transport (41%) et résidentiel (36 %).</p> <p>Suivis par le secteur tertiaire (11 %), industriel (8 %) et agricole (3 %)</p>
Production et consommation des ENR	<p>7 % d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 79 % pour le bois (78 % en foyers ouverts peu efficaces et 1 % en chaudière), 10 % pour le photovoltaïque et 10 % pour l'hydraulique.</p>
Polluants atmosphériques	<p>Une qualité de l'air méconnue concernant les concentrations locales.</p> <p>Des sources d'émissions variées en fonction des polluants (agriculture pour le NH₃, transport pour les NoX, résidentiel pour le SO₂ et les COVMN, ...). Des émissions globalement marquées par le transport, le résidentiel et l'activité agricole.</p>
Réseaux énergétiques	<p>Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.</p>
Vulnérabilité au changement climatique	<p>Enjeux principaux :</p> <p>La baisse de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte d'augmentation des besoins, notamment pour l'agriculture</p> <p>Un risque d'augmentation des risques de retraits gonflement d'argile et d'inondation</p> <p>Une fragilisation de la biodiversité qui fait l'objet de peu de mesures de protection et de gestion sur le territoire</p>

Enjeu central du PCAET

Dans un contexte de croissance démographique et économique, contribuer aux objectifs Région à Energie positive (REPOS) et neutralité carbone.



3.2 Objectifs

Sur la base du périmètre de travail retenu, il a ensuite été décidé de décliner à l'échelle du territoire de la communauté de communes de Terres des Confluences les objectifs applicables lors de l'élaboration de la stratégie en 2019 :

- **Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :**
 - Réduire les émissions de GES de -40% en 2030 (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990. Il n'existe pas de données disponibles pour Terres des Confluences à cette date, or, au niveau national, les émissions ont baissé entre 1990 et 2013. Le chemin restant à parcourir est de -27,5 % entre 2017 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. L'objectif de référence est donc arrondi à -28 % d'émissions de GES sur le territoire de Terres des Confluences entre 2017 et 2030.
 - Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2017. L'objectif est donc de -20% entre 2017 et 2030.
- **La prise en compte des objectifs de la SNBC** qui était en cours de révision : objectif de neutralité carbone pour 2050
- **L'objectif « Région à énergie Positive » de la Région Occitanie**

La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- **Scénario Tendanciel**
 - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- **Scénario Technologique ou sans effort**
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RE2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).

- Scénario Objectif LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse de 8 % des émissions d'ici 2030. En effet, le PLUi prévoit une croissance démographique importante de 1,3 % par an qui entraîne mécaniquement une augmentation des émissions. Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes ne permettront pas d'effacer cette évolution mais contribueront tout de même significativement à une baisse des émissions (- 11 %).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe violette à la courbe orange.

Le scénario d'objectif LTECV-SNBC a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, capacité de production d'énergie renouvelable installée par secteur, etc.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer ces objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

3.3 Les objectifs quantifiés retenus

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant d'une déclinaison des objectifs de la loi TECV, de la stratégie nationale bas carbone et de la démarche régionale REPOS. Sur cette base, un travail itératif, poste par poste, a été mené en concertation afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le territoire de Terres des Confluences et ainsi définir le scénario souhaitable.

Au final, le scénario permet d'être proche des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et d'être un territoire à énergie positive en 2050.

Scénario retenu

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif national	Objectif Terres des Confluences 2030	Objectif Terres des Confluences 2050
1	Emissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 soit -27,5% par rapport à 2017 (LTECV)	-27 % par rapport à 2017	-59 % par rapport à 2017
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Doublement en 2050 (SNBC révisée)	+45 % (soit x1,4)	+131% par rapport à 2017 (soit x2,3)
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20 % par rapport à 2012 (LTECV)	-18 % par rapport à 2017	-52 % par rapport à 2017
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Multiplier par 2 le rapport production locale/consommation locale : Passer de 16% en 2016 à 32% en 2030 (LTECV)	Multiplier par 4 : Passer de 7% en 2017 à 30% en 2030	100 % en 2050
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution (PREPA ³)	-16%	/

Sur les gaz à effet de serre, Terres des Confluences décline les objectifs nationaux à moins de 1 % près ce qui, sur une prospective à 10 ans, est très inférieur aux marges d'incertitudes.

Sur les économies d'énergie, elle est légèrement inférieure aux ambitions nationales à horizon 2030 (-18 %).

Sur les ENR, le territoire prévoit de multiplier par 4 le rapport production locale/consommation locale (contre un objectif de multiplication par 2 au niveau national). La production permettra alors de couvrir 30% des consommations, ce qui est légèrement inférieur aux objectifs nationaux en termes de rapport entre production et consommation locale. Toutefois, l'objectif national correspond à un doublement de ce rapport (passage de 16% à 32%), alors que Terres de Confluences prévoit son quadruplement (passage de 7% à 30%). Toutefois **Terres des Confluences vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

³ Plan de Réduction des Émissions Atmosphériques

3.4 L'efficacité du programme d'actions

3.4.1 ANALYSE DE L'IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Cette analyse cherche à vérifier si le programme d'actions prévu sur la période 2022-2028 place le territoire sur une trajectoire cohérente avec les objectifs fixés pour 2030 et 2050.

En l'état actuel, il n'est pas possible de réaliser une analyse fine action par action, la première étape de nombreuses actions étant de mener des études de faisabilité ou d'approfondissement afin de définir un objectif précis.

Il est néanmoins possible de vérifier de manière qualitative si les actions programmées sont cohérentes avec l'objectif retenu.

Légende

	Les conditions de réussite semblent réunies pour atteindre les objectifs
	Les objectifs semblent atteignables sous réserve d'une mise en œuvre ambitieuse des actions
	Les objectifs semblent difficilement atteignables en l'état sauf mise en œuvre très forte des actions ou mobilisation forte des partenaires et acteurs du territoire

Objectifs TEPOS et Bas carbone pour chaque secteur	Objectif annuel par leviers d'actions retenus pour fixer les objectifs à horizon 2030 et 2050	Actions programmées	Évaluation du programme d'actions
Résidentiel			
→ Réduction de 9 % des consommations d'énergie à l'horizon 2030 → Réduction de 40% des émissions de GES à l'horizon 2030	400 ménages font des écogestes ou renouvellent leurs équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mesures de repérage des personnes en situation de précarité énergétique - Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions tendancielle et les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition - Les actions sont prévues, mais les conditions de mise en œuvre restent à préciser
	300 logements sont rénovés	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le guichet unique et l'OPAH sont des conditions de réussite prévues par le programme

		<p>intercommunale, en complément de dispositifs communaux</p> <p>Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82</p> <p>Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements</p> <p>Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations</p>	<p>Mais la réussite de l'action est conditionnée à la question du niveau de financement en partenariat avec la Région</p>
	Remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour 50% des logements d'ici 2040	<p>Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale, en complément de dispositifs communaux</p> <p>Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82</p> <p>Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements</p> <p>Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations</p>	<p>Le guichet Rénov' Occitanie et l'OPAH contribuent à cet objectif.</p> <p>Il serait utile de cibler explicitement le soutien au renouvellement des chaudières fioul par des équipements renouvelables pour atteindre l'objectif</p> <p>Cette ambition ne sera atteinte que dans le cadre d'un contexte national soutenant ce type de transformation profonde</p>
Mobilité			
→ Réduction de 16% des consommations d'énergie à l'horizon 2030 pour le transport de personnes	200 télétravailleurs en plus au moins 1 jour par semaine	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le maillage de tiers-lieux et d'espaces de co-working 	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions des pratiques individuelles et professionnelles sur les dernières années devraient permettre d'atteindre cet objectif
→ Réduction de 20% des émissions de GES pour le transport de personnes	100 conducteurs / an mobilisés (TC, déplacements doux)	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de mobilité sur le territoire - Soutenir l'usage du train, préserver les trois gares et développer les espaces d'intermodalité - Développer l'offre de transport en commun et de transport à la demande - Étendre le schéma des modes doux à l'ensemble du territoire - Favoriser l'achat de vélos - Mettre en place un service 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des actions programmées doit permettre d'atteindre cet objectif - Sur ce levier comme sur les différents leviers liés à la mobilité, la montée en compétence de la collectivité et les moyens qui y seront alloués, sont des conditions de réussite.
→ Réduction de 21,5% des consommations d'énergie à l'horizon 2030 pour			

le transport de marchandises → Réduction de 22% des émissions de GES pour le transport de marchandises		de réparation et de location de vélos en appui sur les structures locales	
		- Mettre en place un plan de communication et d'animation	
	200 covoiturages	- Faciliter le développement du covoiturage - Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation	- Cet objectif est ambitieux. - Les évolutions sociétales devraient permettre de participer à son atteinte. - Les actions d'accompagnement sont prévues
	120 véhicules alternatifs par an	- Étudier l'opportunité de développer des bornes électriques supplémentaires ainsi que des bornes GNV et Hydrogène (hors fret) - Instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres	- Cet objectif semble inférieur aux évolutions sociétales et devrait être dépassé - Les actions programmées devraient permettre d'accompagner les évolutions sociétales constatées
	Réduction de l'impact du Fret de 1% par an	- Consulter, mettre en réseau et sensibiliser les acteurs économiques pour développer des alternatives au fret routier - Offrir des alternatives au gasoil pour le fret en étudiant la pertinence de développer des bornes biogaz/hydrogène	- Les actions programmées permettront d'atteindre l'objectif si elles débouchent sur des actions concrètes avec les transporteurs et l'utilisation de bio-GNV ou de l'hydrogène
	100 conducteurs par an formés à l'éco-conduite	- Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation	- Seule les actions en lien avec les entreprises permettront de travailler sur son objectif. - Pas d'actions à destination des habitants
Réduire le besoin et la portée des	- Approuver un PLUi-H prenant en compte le	- L'articulation du PCAET avec le PLUi est un facteur	

	déplacements (urbanisme durable)	<p>PCAET à l'échelle de l'aménagement global du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la réhabilitation des bâtiments et des friches via l'application du PLH et des OPAH - Poursuivre et développer les aides et les accompagnements aux services et aux commerces de proximité - Bénéficier d'un accompagnement pérenne d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable (quartiers, espaces publics, voirie...) - Faciliter la prise en compte des enjeux du PCAET via des mesures de sensibilisation en complément du PLUi-H - Faciliter l'émergence de commerces et de services itinérants ou de proximité (permanences) via une analyse des besoins/opportunités et le lancement d'appels à projets 	favorable à l'atteinte de cet objectif ainsi que les projets de redynamisation des centres bourgs.
Tertiaire			
→ Réduction de 25% des consommations d'énergie à l'horizon 2030	à 210 employés font des éco-gestes	Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif est atteignable au regard de l'intérêt des entreprises à réduire leurs coûts - Les actions programmées participeront à l'atteinte des objectifs si elles se traduisent par des actions concrètes suite à la mobilisation de partenaires tels que les chambres consulaires
→ Réduction de 31% des émissions de GES à l'horizon 2030	3100 m ² de parcs privés sont rénovés Modernisation équipements	Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales	

		<p>Sensibiliser les professionnels à l'extinction de leurs locaux et de leurs vitrines la nuit</p> <p>Accompagner les professionnels du tourisme à développer une offre durable via l'organisation d'ateliers en partenariat avec les acteurs du territoire</p> <p>Appliquer une charte environnementale dans les nouvelles zones d'activités et réaménager plus durablement les zones déjà existantes</p>	
	<p>3100 m² de parcs publics sont rénovés</p> <p>Rénovation de l'éclairage public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie patrimoniale durable en appui sur le conseil en énergie partagée du SDE - Poursuivre l'amélioration de la performance de l'éclairage public en appui sur le SDE - Constituer un réseau communal d'échange et de partage de bonnes pratiques en priorisant les visites de sites - Mettre en place un bonus au fonds de concours versé aux communes reposant sur des critères durables 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prévues semblent cohérentes avec le niveau d'ambition. - L'engagement des communes est essentiel à l'atteinte de l'objectif.
Industrie			
<p>→ Réduction de 46% des consommations d'énergie à l'horizon 2030</p> <p>→ Réduction de 51% des émissions de GES à l'horizon 2030</p>	<p>Démarches d'optimisations énergétiques (pour l'équivalent de 25 emplois par an)</p> <p>Remplacement de des énergies fossiles par des énergies renouvelables énergétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants - Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales - Mettre en place un programme local d'accompagnement des 	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact des actions programmées est difficile à évaluer - Les actions sont pertinentes mais les résultats dépendront à la fois des moyens engagés dans la mobilisation et dans les choix que réaliseront les entreprises.

	(pour l'équivalent de 25 emplois par an)	acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales	
Agriculture			
→ Réduction de 32% des consommations d'énergie à l'horizon 2030			
→ Réduction de 37% des émissions de GES à l'horizon 2030	5% des exploitations changent de pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme local pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture à faible impact environnemental, favorisant la séquestration carbone et la production d'énergies renouvelables - Proposer une aide à l'installation / reconversion en agriculture biologique - Mettre à disposition des terrains communaux et intercommunaux pour des projets expérimentaux ou d'intérêt public durables - Contribuer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la chambre d'agriculture afin de soutenir les filières locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Cet objectif ambitieux ne sera atteint que si les actions de création de partenariat prévues dans le programme d'actions découlent rapidement sur la définition d'actions opérationnelles
Déchets			
→ Réduction de 24% des émissions de GES à l'horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la production de déchets de 1 % par an Augmenter la part de déchets recyclés de 1 % par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Poursuivre et développer les actions spécifiques au territoire, inscrites dans le projet de service déchets de la CCTC 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions programmées semblent cohérentes avec le niveau d'objectif visé.
ENR			
→ Produire localement l'équivalent de 30 % de la consommation locale	<ul style="list-style-type: none"> 8 éoliennes d'ici 2030 55 ha de PV au sol d'ici 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un schéma local de développement des énergies renouvelables) - Porter et animer une charte pour les projets d'énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - C'est une des ambitions fortes du PCAET. - Les actions programmées devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés si les moyens sont mis en place pour leur mise en

<p>→ Ce qui suppose de multiplier par 4 la production actuelle</p>	<p>140 000 m2 de PV en diffus (soit l'équivalent de 5 500 projets sur toitures résidentielles)</p> <p>1 à 2 méthaniseurs collectifs d'ici 2030</p> <p>Suppression progressive des énergies fossiles jusqu'à 2040 dont 50 % par substitution ENR locales (réseaux de chaleur, bois, pompes à chaleur, géothermie)</p> <p>Tous les logements neufs à énergie positive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des groupes de travail multi-acteurs - Développer la participation financière publique aux projets d'énergie renouvelable via le lancement d'appels à projet sur les sites à fort potentiel - Concerter en amont des projets et encourager le financement participatif via l'adhésion ou la création d'une structure spécialisée - Recenser les professionnels locaux et les accompagner vers les certifications en partenariat avec les structures qualifiées - Etudier les potentiels de développement de projets diffus dans le cadre du schéma local ENR et les communiquer - Accompagner les porteurs de projets au montage de leurs dossiers (aide administrative) - Etudier l'opportunité de mettre en place un cadastre solaire 	<p>œuvre</p>
--	---	---	--------------

3.4.2 SYNTHÈSE

Le programme d'actions contient, pour l'essentiel, les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

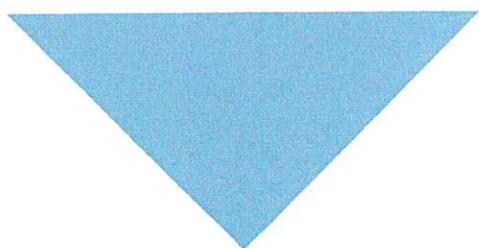
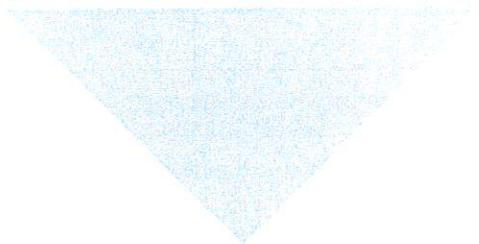
Mais le résultat dépendra essentiellement de l'ambition et des moyens qui seront mis en œuvre action par action, en particulier en matière de réhabilitation des bâtiments, du développement d'une mobilité alternative ou du développement des ENR.

Restent deux thématiques sur laquelle la capacité du programme d'actions à placer le territoire sur la bonne trajectoire dépendra fortement du résultat des actions de mobilisation des partenaires qui doivent déboucher sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

- L'engagement des acteurs agricoles (enjeu fort sur le territoire)
- L'engagement des acteurs du tertiaire et de l'industrie (enjeu modéré sur le territoire)

Enfin notons que le programme prévoit également des actions en lien avec les modes de consommation alimentaire. Celles-ci ne sont pas directement liées à une baisse des émissions sur le territoire mais contribueront à une baisse des émissions nationales (hors périmètre de calcul).

4 Evaluation des incidences et proposition de mesures



4.1 Analyse des incidences du PCAET par thématiques environnementales

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. La grille d'analyse détaillée par axes stratégiques est mise en annexe de l'EES.

4.1.1 LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE.

Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.

La construction, rénovation des logements sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de construction, rénovation et réhabilitation énergétique du bâti. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

L'axe précise tout de même la volonté de maîtriser les lieux d'implantations, respectueuse du territoire (dont paysage).

Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.

Cet axe participe à la mise en valeur du paysage et du cadre de vie par la promotion d'une mixité fonctionnelle et le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs.

De la même manière, en réduisant la consommation d'espace cet axe participe à la préservation des grands paysages avec un revers de la médaille dans la mise en œuvre des formes urbains plus dense.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte de la qualité du paysage urbain et du cadre de vie par l'évolution des formes urbaines (plus denses, moins consommatrices d'espaces).

L'aménagement et la requalification des parcs d'activités est également une action de cet axe avec un point de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur l'impact potentiel paysager du développement.

Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.

L'offre cyclable et piétonne pourra s'accompagner d'aménagement paysager participant à l'amélioration du cadre de vie et du paysage en dehors des bourgs.

Cet axe souhaite également développer les services innovants à la mobilité et la non-mobilité et donc une émergence de commerces et services itinéraires ou de proximité. Cette dynamisation des villages améliore le cadre de vie des habitants.

Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.

Dans cet axe, la préservation de la biodiversité (plantation de haie, bocage, nature en ville) participe à la qualité des paysages et du cadre de vie dans les bourgs.

Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.

L'activité agricole est une composante importante du paysage à l'échelle de la communauté de communes, d'autant plus du fait de la présence de villes centres, Castelsarrasin et Moissac, créant une certaine pression foncière sur les terres agricoles de ces communes et des communes voisines.

Cet axe entend préserver cette activité et la valoriser au travers de démarches de promotion de l'agriculture biologique ou d'accompagnement vers une agriculture bas carbone, de développement de la consommation de produit locaux dans la restauration collective sur le territoire et de protection des terres agricoles (gestion foncière, gestion de l'usage du sol)

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte paysagère des points de vente en circuits courts.

Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.

La mise en place d'un règlement local de publicité permet de valoriser le paysage urbain souvent pollué par des enseignes publicitaires.

La sensibilisation des touristes au développement durable est une façon de valoriser le paysage local (biodiversité, qualité des terroirs, ...).

Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage ou le patrimoine. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

4.1.2 LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES.**Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.**

Cet axe n'a pas particulièrement d'incidences sur la thématique biodiversité, milieux naturels et continuité écologique.

Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.

La mise en œuvre d'énergie renouvelable sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impacts environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable.

Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.

Limiter la consommation de l'espace et le maintien d'espace de support de biodiversité » (zone agricole, ...) participe à la préservation des continuités écologiques sur le territoire.

La nature en ville sera renforcée par la volonté d'intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant (végétalisation pour la réduction des îlots de chaleur, espaces verts...).

Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.

L'offre cyclable et piétonne pourra s'accompagner d'aménagement paysager participant aux continuités écologiques également au sein des bourgs.

Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.

Cet axe affirme la volonté de préserver la biodiversité : zone humides, natures en ville et biodiversité ordinaire par des actions de sensibilisation et gestion différenciée des zones de compensation environnementale de certaines zones d'activités.

L'anticipation de l'évolution des risques climatiques agit indirectement sur la préservation des milieux naturels dans le cadre de la gestion des risques (inondation et zone d'expansion des crues, haies et bocage pour la gestion des risques « argiles » ...).

Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.

L'agriculture et la forêt sont une composante participant au maintien des continuités écologiques sur le territoire (support aux corridors écologiques notamment par le biais du maintien et développement de haies bocagères).

Cet axe entend préserver cette activité et la valoriser au travers de démarche de promotion de l'agriculture biologique ou accompagnement vers une agriculture bas carbone, de développement de la consommation de produit locaux dans la restauration collective sur le territoire et de protection des terres agricoles (gestion foncière, gestion de l'usage du sol).

Cette incidence bénéfique concerne le territoire de la communauté de communes et au-delà (approvisionnement de la restauration au-delà du territoire).

Pour renforcer la production locale, une action prévoit de créer des jardins partagés, familiaux ou l'installations de vergers participatifs. Cela créera de la nature en ville ou en péri-urbains.

Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.

Cet axe n'a pas particulièrement d'incidences sur la thématique biodiversité, milieux naturels et continuité écologique, si ce n'est la réduction de la pollution lumineuse bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

La sensibilisation des touristes au développement durable est une façon de valoriser la biodiversité locale (biodiversité, qualité des terroirs, ...).

Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

4.1.3 L'EAU, LES RESSOURCES NATURELLES ET LA CONSOMMATION D'ESPACES

Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.

Cet axe n'a pas d'incidences particulière sur la ressource en eau et la consommation d'espace.

Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.

Cet axe n'a pas d'incidences particulière sur la ressource en eau et la consommation d'espace.

Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.

Cet axe affirme la volonté de réduire la consommation d'espace.

Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Le développement de motorisation alternative chez les particuliers, les collectivités et les entreprises limite l'usage des hydrocarbures source de pollution indirecte sur l'eau (fuite, déversement accidentel...).

Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.

Cet axe affirme la volonté de préserver la ressource en eau dans tous les secteurs (préservation qualitative et quantitative) : agriculture, particuliers,

Dans le cadre de la réflexion sur le confort d'été, des économies d'eau s'opèreront par la diminution des besoins en arrosage ou hydratation par une meilleure gestion de l'hydrothermie.

Axe 6 Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique.

Cet axe souhaite préserver l'agriculture de proximité et notamment promouvoir l'agriculture biologique et/ou bas carbone permettant de limiter les incidences de cette activité sur la ressource en eau notamment par une réduction de l'usage d'intrant et donc de risques de pollution de l'eau.

Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.

La promotion des écogestes et des matériels économes permettra des économies d'eau au sein des foyers.

Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

La promotion des écogestes et des matériels économes permettra des économies d'eau au sein de l'administration.

4.1.4 LES RISQUES MAJEURS ET SECURITE

Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.

Avec le développement des déplacements doux, la sécurisation de ces continuités est inscrite dans cet axe.

Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.

Cet axe affirme la volonté d'anticiper l'évolution des risques climatiques (aménagement urbain, gestion des espaces agricoles, information des habitants) et limiter la portée des risques majeurs sur les biens et personnes.

Axe 6 Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique.

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à la préservation d'espaces formants des zones d'expansion des crues en bord de cours d'eau et à conserver des terres perméables, limitant les effets du ruissellement.

Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique des risques majeurs.

Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

4.1.5 LES NUISANCES ET POLLUTIONS, LA SANTE HUMAINE

Axe 1 Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements.

La mise en œuvre de construction, rénovation de logement sur le territoire appelle surtout des points de vigilance.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé concernant la nuisance sonore induite sur les travaux de réhabilitation et de construction ainsi que des équipements mis en œuvre (pompe à chaleur...).

Axe 2 Développement une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets.

Cette finalité n'a aucune incidence sur la thématique les pollutions et nuisances.

Axe 3 Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air, Energie, Climat.

Le traitement des interfaces entre zones urbanisées et espaces d'activités (notamment agricoles) permet de réduire les conflits d'usages et nuisances.

La limitation de la portée des déplacements participe à la limitation de la pollution de l'air en lien avec ces déplacements motorisés.

Axe 4 Faciliter l'essor d'une mobilité alternative.

Cet axe porte sur les mobilités durables et donc alternatives au « seul dans sa voiture ». Ces orientations en matière de développement du co-voiturage, des motorisations alternatives (électrique voitures...), des transports en commun et des mobilités douces (aménagées et sécurisées) permettent de limiter les déplacements motorisés et donc les émissions de polluants atmosphériques liés et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation, hors point de vigilance souligné ci-dessous).

La promotion des déplacements doux ou dits « actifs » (vélo, piéton) a une incidence bénéfique indirecte sur la santé des habitants / usagers (pratique d'une activité physique).

Axe 5 Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir.

La réduction des îlots de chaleur a un impact positif sur la santé des personnes fragiles, sensibles aux fortes chaleurs amplifiées par ces îlots.

La mise en place de la lutte contre les moustiques agit également sur l'aspect sanitaire de la gestion du territoire (moustiques vecteurs de maladie).

Axe 6 Faire de l'agriculture de qualité et de la forêt des piliers de lutte contre le changement climatique.

Dans cet axe la première orientation présente des effets bénéfiques pour la santé humaine par une volonté d'amélioration de l'alimentation (restauration collective) et une diminution des distances parcourues par les produits donc une diminution des émissions de polluants atmosphériques liés à ce transport.

Ce dernier point est confirmé par les orientations suivantes affirmant le caractère local de la filière et des productions

Cet axe souhaite notamment promouvoir l'agriculture biologique et/ou bas carbone permettant de limiter les incidences de cette activité sur la ressource en eau notamment par une réduction de l'usage d'intrant et donc de risques de pollution du sol.

Axe 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation.

Cet axe promeut l'économie circulaire ce qui aura pour incidences de limiter les déplacements pour répondre aux besoins localement et donc limiter les émissions de polluants atmosphériques liés.

Cet axe agit sur : la pollution de l'air intérieur (écogestes) et la pollution lumineuse (amélioration du niveau de pollution bénéfique pour l'homme retrouvant un vrai cycle lumineux jour / nuit).

L'amplification de la politique de déchets existante va limiter ces sources de pollutions (recyclage, réduction à la source).

Axe 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Cette finalité a globalement des incidences indirectes sur la thématique par l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ensemble du PCAET.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieure dans les bâtiments publics est une action de cette exemplarité.

4.1.6 LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présente des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptibles de s'intensifier (inondation).
- ⇒ L'économie de la ressource en eau (anticipation de sa raréfaction) dans l'agriculture et les activités publique ou privée.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et un meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et de la rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autres modes de déplacement (alternatif, groupés, doux, avec une motorisation décarbonée) et la limitation de ces déplacements motorisés (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture, une économie et un tourisme plus vertueux et respectueux de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs (élus, agents, entreprises, ...) et les habitants du territoire pour rendre efficaces et concrètes ces mesures, en s'appuyant le cas échéant sur des initiatives, labels ou financements locaux, régionaux ou nationaux.
- ⇒ Le stockage de carbone par l'évolution des pratiques agricoles (bas carbone).

4.1.7 CONCLUSIONS

La communauté de commune ne peut porter seule la politique climat air énergie du territoire. Elle a besoin de l'adhésion des habitants et des autres acteurs du territoire. Ainsi, hormis quelques orientations de mise en œuvre concrètes et ciblées d'actions (développer l'usage du train et des transport en commun et à la demande sur le territoire, favoriser l'achat de vélos, développer les services de réparation et de location de vélos, instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres, développer le covoiturage et l'autopartage, etc.), le PCAET de la Communauté de communes Terres des Confluences est essentiellement un plan d'accompagnement, de soutien et de dynamisation des bonnes pratiques environnementales portées par d'autres acteurs (habitants, chambres consulaires, entreprises,...) par la réalisation de chartes (projet ENR, aménagement des zones d'activités), l'approbation du PLUi-H à l'échelle de l'aménagement global du territoire, l'expérimentation en matière d'économie circulaire, d'énergie renouvelable, de restauration collective, la mise en œuvre de documents d'organisation de la gestion de l'eau (GEMAPI, PAPI, DICRIM), l'exemplarité, la mise en place d'aides (techniques – OPAH, ou financière – ENR) ou la communication / sensibilisation / information / formation des acteurs sur différentes thématiques (élus, agriculteurs, citoyens).

Les enjeux environnementaux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement ne sont globalement pas impactés par les actions proposées par le PCAET (voir chapitre suivant sur la réponse aux points de vigilance soulevés au fil de l'analyse d'incidences) :

- ⇒ Maîtriser l'urbanisation et son extension.
- ⇒ Préservation du paysage local.
- ⇒ Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, notamment par la préservation de l'activité agricole (milieux ouverts).
- ⇒ Economie de la ressource en eau et limitation des pollutions (hydrocarbures, pesticides).
- ⇒ Limitation de l'imperméabilisation participant à la gestion du risque inondation.
- ⇒ Limitation de la production de déchets.
- ⇒ Baisse des nuisances sonores liées au trafic routier (politique de diminution des déplacements motorisés) mais risques d'augmentation des nuisances sonores localisées par l'augmentation du trafic ferroviaire.

4.2 Les points de vigilances et mesures proposées

4.2.1 INTEGRATION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, D'EVOLUTION DES FORMES URBAINES ET AUTRES CONSTRUCTIONS PREVUES

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti. De la même façon les techniques de rénovation énergétique peuvent venir dégrader le cadre patrimonial du bâti.

De même les aménagements urbains plus dense, la requalification des parcs d'activités ou la création de points de vente de circuits courts peuvent engendrer des points noirs paysagers.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans les rénovations.
- ⇒ Intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets.
- ⇒ Cadrer l'installation des projets d'ENR dans une charte avec définition de critères de lieu d'installation notamment (ancien site pollué, friche...).
- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables dans le schéma local de développement des ENR et grâce au guichet Rénov'Occitanie.
- ⇒ Intégrer la qualité des aménagements urbains pour ne pas dégrader les paysages et le cadre de vie.
- ⇒ Application des chartes d'aménagement paysager et architectural dans les nouvelles zones d'activités.
- ⇒ Prise en compte de l'intégration paysagère des points de vente.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Poursuite du développement du guichet Rénov'Occitanie au CAUE82.
- ⇒ Elaborer un schéma local de développement des ENR et Charte pour cadrer les projets d'ENR.

4.2.2 SENSIBILISATION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ENR

Il est proposé de faire émerger des projets opérationnels d'ENR mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La géothermie et la méthanisation peuvent avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit ; les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation, peuvent rejeter des polluants dans l'air ; le bois énergie peut engendrer une surexploitation du bois ou une importation lointaine mauvaise pour le bilan carbone (pollutions et émission de GES). Les systèmes de production d'énergie renouvelable peuvent également causer des impacts paysagers et des ruptures de continuités écologiques.

Mesures de réduction :

- ⇒ Intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets.
- ⇒ Cadrer l'installation des projets d'ENR dans une charte avec définition de critères de lieu d'installation notamment (ancien site pollué, friche...).

- ⇒ Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables dans le schéma local de développement des ENR et grâce au guichet Rénov'Occitanie.

4.2.3 GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENTS SUR LES ZONES IMPERMEABILISEES.

La création de pistes cyclables et d'aires de covoiturage engendrera une imperméabilisation du sol.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.
- ⇒ Recommandation de réaliser des aménagements de stationnement avec des sols perméables.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Mise en œuvre du PAPI d'intention Montauban-Moissac.

4.2.4 PRISE EN COMPTE DES NUISANCES LIEES AUX TRAVAUX ET A LA MISE EN PLACE DE PROJET D'ENR DIFFUS.

Les travaux de constructions ou de mise en œuvre d'équipement de production d'énergie renouvelable sont susceptibles d'avoir des nuisances de voisinage pendant la période de ces travaux.

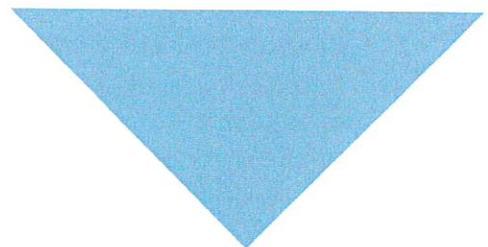
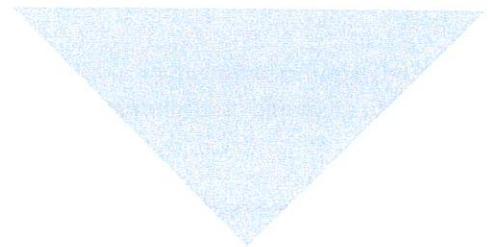
Mesure d'évitement :

- ⇒ Prise en compte des nuisances sonores liés aux travaux (notamment dans le cas de développement des PAC Air-Air).
- ⇒ Prévoir des chantiers à faibles nuisances et intégrer les nuisances dans les projets.
- ⇒ Prise en compte des nuisances dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Rénov'Occitanie.

4.2.5 AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

- ⇒ Prise en compte du PCAET par le PLUi-H.
- ⇒ Sensibilisation et conseil en complément du PLUi-H.
- ⇒ Veille et acquisition foncière sur les secteurs présentant un fort potentiel de mutabilité (friches, dents creuses, ...).
- ⇒ Accompagnement extérieur en matière d'aménagement durable.
- ⇒ Extension du schéma des modes doux sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Mise en œuvre d'un PAT.
- ⇒ Poursuivre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- ⇒ Se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement du PCAET.

5 Indicateurs de suivis environnementaux



Après approbation du PCAET, la procédure d'évaluation environnementale se poursuit par la mise en œuvre d'indicateurs pour le suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des actions et des mesures définies dans le PCAET.

L'objectif est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du projet et l'impact de ses actions ainsi que de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet. Elle doit aussi être l'occasion de mesurer des incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été ou pu être identifiées préalablement et donc de réinterroger éventuellement le projet de territoire.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PCAET s'exprime à travers deux principales dimensions, mises en regard des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement :

- Les éléments de contexte, afin de suivre globalement la situation de l'état environnemental du territoire et les évolutions de certains paramètres extérieurs ;
- Les résultats et les incidences (positives et négatives) des actions et mesures définies par le PCAET.

Elles pourront intégrer un dispositif d'observation local, qui viendra compléter un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions.

Variable quantitative ou qualitative qui peut être mesurée ou décrite, l'indicateur répond à plusieurs objectifs :

- Mesurer le niveau de la performance environnementale du projet,
- Etablir des valeurs « seuils » ou « guide »,
- Détecter les défauts, les problèmes, les irrégularités, les non-conformités afin d'effectuer des ajustements si nécessaire,
- Apprécier les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

L'indicateur doit renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple des données à surveiller.

Il doit pour cela satisfaire un certain nombre de qualités, parmi lesquelles ont été privilégiés :

- La pertinence : la mesure doit parfaitement décrire le phénomène à étudier. Elle doit être significative de ce qui est mesuré et garder cette signification dans le temps,
- La simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon la plus directe possible,
- L'objectivité : l'indicateur doit être calculable sans ambiguïté à partir de grandeurs observables,
- La pérennité : les fournisseurs-producteurs de données, ainsi que leur capacité à suivre la donnée dans le temps, doivent être parfaitement identifiés et garantis.

Les indicateurs environnementaux ont été intégrés au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET. On peut distinguer deux sortes d'indicateurs :

- ⇒ Les indicateurs mutualisés avec le suivi du PCAET : ce sont les indicateurs réglementaires globaux permettant de donner une tendance générale à la performance environnementale du

PCAET (émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, production d'énergie renouvelable, productions de déchets) ou de mesurer une pression sur l'environnement et donc d'anticiper sa dégradation (surface artificialisée, part de l'agriculture certifiée biologique...)

⇒ Les indicateurs spécifiques à l'évaluation environnementale :

- **En lien avec les incidences possibles de la rénovation énergétique et des équipements de production d'ENR :** enregistrement des chantiers (rénovation, ENR, caractéristiques principales) et de la synthèse des impacts évalués sur l'environnement (paysage, patrimoine, continuité écologique, qualité des eaux...) de ces chantiers. Une grille type pourra être élaborée pour cet enregistrement pour avoir des données comparables voire quantifiables à termes.
- **En lien avec la gestion des déchets :** enregistrement de l'évolution des productions de déchets par habitants et par an, du taux de tri et tout autre chiffre pertinent disponible.
- **En lien avec la volonté d'économie de la ressource en eau :** enregistrement des consommations d'eau au sein de la communauté de communes et de leur évolution au fil des années (exemplarité) ; enregistrement des consommations d'eau sur l'ensemble du territoire (donnée des syndicats de distribution de l'eau potable) avec commentaire sur la gestion des fuites et autres actions menées en faveur de l'économie de la ressource en eau.

Liste des acronymes

AEP = Alimentation en Eau Potable

AG = Adour Garonne

AOP = Appellation d'Origine Protégée

APPB = Arrêté de Protection Biotope

BASOL = Base de données sur les sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)

COVNM = Composé Organique Volatil Non Méthanique

DOCOB = Document d'Objectifs (Natura 2000)

ENS = Espace Naturel Sensible

EnR = Energie Renouvelable

ERC = Eviter Réduire Compenser (doctrine pour la proposition de mesure)

GES = Gaz à Effet de Serre

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IFN = Inventaire Forestier National

IGN = Institut Géographique National

IGP = Indication Géographique Protégée

INPN = Institut National de la Protection de la Nature

LGV = Ligne à Grande Vitesse

NGF = Nivellement Général de la France

NH3 = Ammoniac

Nox = Oxydes d'Azote

ONEMA = Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

OPAH = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAC = Politique Agricole Commune

PCAET = Plan Climat Air Energie Territorial

PGE = Plan Gestion d'Etiage

PGRI = Plan de Gestion des Risques Inondation

PLU = Plan Local d'Urbanisme (i = intercommunal / H = Habitat)

PNA = Plan National d'Action

PM 10 / PM 2,5 = Particules fines

PPR = Plan de Prévention des Risques (i=inondation / n = naturel / t = technologique)

RGA = Recensement Général Agricole

SAGE = Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

SIRTOMAD = Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (communauté d'agglomération du Grand Montauban et Communautés de Communes Terres des Confluences)

SPANC = Service Public Assainissement Non Collectif

SO2 = Dioxyde de soufre

SRCAE = Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TRI = Territoire à Risque Important (inondation)
TVB = Trame Verte et Bleue

UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO = Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS = Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
ZSC = Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000).